

Deuxième séance, mercredi 17 mars 2010

Présidence de M^{me} Solange Berset, présidente

SOMMAIRE: Communications. – Commissions. – Assermentations. – Projet de loi N° 158 sur l'exercice de la prostitution; deuxième lecture, troisième lecture et vote final. – Résolution Raoul Girard (mesures d'économie sur le dos des cantons et des communes) et Résolution Elian Collaud (suppression du Haras national d'Avenches); prise en considération. – Pétition «Non aux expériences sur les singes à l'Université de Fribourg». – Motion M1083.09 Andrea Burgener Woeffray/François Roubaty (modification de la loi relative aux subventions pour les constructions d'écoles enfantines, primaires et du cycle d'orientation); prise en considération. – Postulat P2060.09 Heinz Etter (planification à long terme de l'épuration des eaux usées dans la région du lac de Morat); prise en considération. – Postulat P2061.09 Xavier Ganioz/Andrea Burgener Woeffray (engagement cantonal en faveur d'achats publics équitables); prise en considération. – Rapport N° 181 sur les postulats P2021.07 Hubert Zurkinden/Olivier Suter (développement durable) et P2045.08 Oliver Suter/Jacques Crausaz (aménagement du territoire respectueux du développement durable). – Elections. – Clôture.

La séance est ouverte à 8 h 30.

Présence de 103 députés; absents: 7.

Sont absents avec justifications: MM. Jean Bourgnicht, Jean-Pierre Dorand, Alex Glardon, Jacques Morand, Benoît Rey, Edgar Schorderet et Rudolf Vonlanthen.

M^{mes} et MM. Isabelle Chassot, Anne-Claude Demierre, Claude Lässer et Beat Vonlanthen, conseillères et conseillers d'Etat, sont excusés.

Communications

La Présidente. Je vous informe que le Bureau a décidé de prévoir l'examen du projet de loi sur la justice à la session de mai. A cet effet, il a fixé deux séances supplémentaires soit les mardi 25 mai et lundi 31 mai à 19 h. Nous allons essayer de concentrer la loi sur la justice sur la session ordinaire de mai et, le cas échéant, nous avons ces deux dates.

– Le Grand Conseil prend acte de ces communications.

Commissions

Commissions parlementaires nommées par le Bureau en sa séance du mercredi 17 mars 2010

Projet de décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour la réalisation d'un réseau radio cantonal de sécurité (POLYCOM-Fribourg)

Jean-Denis Geinoz, président, Moritz Boschung-Vonlanthen, Jacques Crausaz, Louis Duc, Jean-Noël Gendre, Alfons Piller, François Roubaty, André Schoenenweid, Jean-Daniel Wicht.

Rapport sur l'activité de l'Autorité de surveillance en matière de protection des données pour l'année 2009

Jean Bourgnicht, président, Antoinette de Weck, Jean-Denis Geinoz, Denis Grandjean, Bernadette Hänni-Fischer, Ueli Johner-Etter, Ursula Krattinger-Jutzet, Christa Mutter, André Schoenenweid.

Projet de loi portant adhésion du canton de Fribourg à l'accord intercantonal sur l'harmonisation des régimes de bourses d'études

Pierre-André Page, président, Pascal Andrey, Antoinette Badoud, Markus Bapst, Jean-Pierre Dorand, Louis Duc, Christiane Feldmann, Xavier Ganioz, Christian Marbach, Claire Peiry-Kolly, Yvonne Stempfel-Horner.

Projet de décret relatif à l'ouverture d'un crédit d'engagement pour l'aménagement de la route cantonale Romont-Vaulruz ainsi que pour les études et les acquisitions de terrain complémentaires au projet

Objet attribué à la commission des routes et cours d'eau.

Assermentations

Assermentation de M^{me} et MM. Michael Nollert, Roland Mesot et Virginie Sauterel, élu-e-s par le Grand Conseil lors des sessions de février et de mars 2010.

– Il est procédé à la cérémonie d'assermentation selon la formule habituelle.

La Présidente. Madame, Messieurs, vous venez d'être assermenté-e-s pour votre nouvelle fonction. Au nom du Grand Conseil du canton de Fribourg, je vous féli-

cite pour votre élection et vous souhaite beaucoup de satisfaction dans l'exercice de votre nouvelle fonction. (*Applaudissements!*)

Projet de loi N° 158 sur l'exercice de la prostitution¹

Rapporteure: **Emmanuelle Kaelin Murith** (PDC/CVP, GR).

Commissaire: **Erwin Jutzet, Directeur de la sécurité et de la justice.**

Deuxième lecture

CHAPITRE PREMIER

La Rapporteure. Je me limiterai à un commentaire sur l'article 3, puisqu'il est au centre des débats. Les arguments développés par les partisans de l'annonce obligatoire ou de l'annonce facultative sont connus de chacun. Plutôt que de revenir sur un argumentaire ou un contre-argumentaire, je me permettrai quelques considérations sur le vote en première lecture de l'article 3.

Je constate qu'il n'y a pas de vérité. En effet, en qualité de membres du parlement, nous avons l'habitude d'analyser une situation et de prendre une décision. Dans cette délicate question, nous constatons que les reconsidérations ont été nombreuses. Certains députés, qui ont défendu en commission l'obligation d'annonce, ne l'ont pas soutenue en plénum, d'autres ont changé d'idée après leur détermination dans leur groupe. Nulle idée pour moi de juger ces changements de conviction mais simplement, seulement, l'envie de souligner que, partagés sur le moyen de protéger les personnes en situation précaire, on touche là à l'émotionnel, on se laisse convaincre par les arguments qui nous touchent le plus sans nécessairement être certains de détenir la solution! En privilégiant la solution de l'annonce facultative, on pense essentiellement à ne pas péjorer la condition de la personne qui s'adonne à la prostitution en situation illégale. Soit, mais pensez-vous qu'avec le système de l'annonce facultative on a une chance d'améliorer le système existant? Pensez-vous que nous avons une chance, une seule!, d'aider une personne clandestine qui est forcée à se prostituer? Pensez-vous qu'on donne toutes les chances aux autorités de réunir les renseignements nécessaires pour démanteler les réseaux mafieux de prostitution qui enrôlent les jeunes femmes? Pensez-vous à la jeune femme qui se fait enrôler?

Compte tenu du but principal recherché par la loi, soit la protection des personnes qui s'adonnent à la prostitution forcée, je vous invite à reconsidérer une dernière fois votre choix et à soutenir la version bis de l'article 3 de la commission.

Le Commissaire. Vous êtes d'accord avec moi que ce débat était plein d'émotions, guidé aussi un peu

par – je dirais – la mauvaise conscience, même peut-être la pitié pour ces pauvres prostituées. Mais je crois qu'avec ces émotions, nous n'allons pas améliorer la situation des plus faibles. La seule possibilité d'aider ces plus faibles, c'est la police. C'est la police, avec ses moyens appropriés. Ce n'est pas Grisélidis, ni le médecin cantonal, ni un autre personnage ou un autre mouvement qui va aller protéger ces femmes! Le pouvoir d'intervenir avec les moyens appropriés, c'est seulement la police et la police ne peut intervenir que si elle connaît ces milieux. Je ne vois pas pourquoi on voudrait ôter à la police les moyens pour qu'elle puisse intervenir. Je ne veux pas peindre le diable sur la muraille mais, avec l'afflux énorme des prostituées qu'on connaît déjà dans certaines villes, notamment à Zurich, si on ne donne pas les moyens appropriés à la police, la situation pourrait se dégrader. On risque d'avoir un Bronx. Là, il y aura peut-être des interventions, peut-être des mêmes milieux, qui vont dire «Mais il faut des interventions musclées de la police.» C'est ce qu'on veut éviter justement avec le moyen de l'obligation d'annonce. L'afflux énorme! Je vous ai dit que je n'aimerais pas que maintenant à la Grenette il y ait des cars, des bus pleins de touristes – c'est réjouissant – qui viennent voir notre chère ville, je n'aimerais pas que cela arrive comme à Zurich, qu'il y ait des cars pleins de ces filles provenant de la Roumanie ou de la Hongrie qui atterrissent ici et qui veulent exercer leur profession. Là, je crois que l'obligation d'annonce a aussi un certain effet dissuasif.

On a dit, hier, que l'annonce obligatoire, c'était de la chicane. Je ne crois pas que c'est une chicane. Celles qui veulent exercer ces métiers peuvent s'annoncer et, ensuite si elles ne veulent plus exercer cette profession, avec une simple demande on va les radier. Ces mêmes prostituées ne se gênent pas de s'annoncer dans les annonces dans le Blick ou dans le Matin pour dire: «Ecoutez, venez chez moi!» Alors, qu'y a-t-il de chicanier que de s'annoncer à la police pour qu'on puisse les protéger?

Der Kanton Freiburg hat als einer der ersten Kantone im Dezember 2007 eine Verordnung über den Schutz vor Menschenhandel eingeführt. Wir haben einen Mechanismus eingeführt, der es erlauben soll, den Menschenhandel zu unterbinden. Wir haben einen Mechanismus eingeführt, und wir sind stolz darauf, der es auch den Sans-Papiers erlaubt, Schutz zu bekommen. Es gibt eine Eintragung, es gibt eine Anmeldung bei der Polizei. Die Polizei arbeitet mit der Fremdenpolizei zusammen und wenn diese Leute einverstanden sind, auszusagen, dann können sie hier den Prozess abwarten, sie werden geschützt, sie werden nicht ausgewiesen. Nach einer gewissen Zeit, unter gewissen Voraussetzungen haben sie auch die Möglichkeit, eine Aufenthaltsbewilligung zu bekommen. Das ist ein Schutz, den wir in Freiburg haben, der in wenigen anderen Kantonen so besteht. Ich glaube also, wir haben wirklich die Schutzmassnahmen für diese Prostituierten, auch für die «clandestins», vorgesehen.

Je crois vraiment qu'il faut éloigner les émotions et prendre une décision tête froide. Si vous voulez protéger ces femmes, il faut donner les moyens à la police et les moyens ici, c'est de s'annoncer. Elles doivent s'annoncer. C'est seulement la brigade des mœurs qui

¹ Message pp. 283ss.

va avoir cet enregistrement. Et, sur simple demande, cet enregistrement sera effacé.

Je vous prie donc de revenir sur votre décision et d'accepter la proposition de la commission.

Badoud Antoinette (PLR/FDP, GR). Ne perdons pas de vue l'essentiel de ce débat: Voulons-nous vraiment atteindre les buts de la loi sur la prostitution? Sans obligation d'annonce, la protection des personnes vulnérables restera déficiente et les effets de la loi ne toucheront pas ceux qui organisent et tirent profit de ce commerce, un milieu plus ou moins mafieux qui s'organise et se montre inventif avec toujours une longueur d'avance. Fribourg, notre canton, veut-il rester un marché ouvert à toutes les dérives? Je pense qu'il ne faut pas que cette loi soit une enveloppe presque vide. Pour ces raisons, je vous invite vraiment à soutenir l'obligation d'annonce.

Brodard Jacqueline (PDC/CVP, SC). Hier, en écoutant les uns et les autres, j'ai constaté que chacun avait le même but, celui de renforcer la lutte contre la prostitution forcée. Ces filles, contraintes de se prostituer, vivent la plupart du temps dans la peur d'être violentées par des patrons peu scrupuleux. Obliger ces filles à s'annoncer, c'est leur donner une chance, dès qu'elles sont sur sol fribourgeois, d'être protégées. Grâce à cette obligation d'annonce, les agents de la brigade des mœurs connaîtront l'identité des professionnelles du sexe. Ils connaîtront les endroits où elles exercent, ce qui leur permettra de vérifier dans quelles conditions ces filles travaillent et, si nécessaire, d'intervenir afin de démanteler des milieux fort opaques. Les filles, elles, sauront à qui s'adresser en cas de problème, d'usure ou de violence. Un climat de confiance pourra s'établir car elles comprendront que la police est d'abord présente pour les protéger et non pas pour les sanctionner. N'est-ce pas le but recherché par la loi?

La plupart des cantons ayant légiféré en la matière ont introduit l'obligation d'annonce et ont vu leurs problèmes diminuer. A Neuchâtel, depuis l'introduction du système d'annonce obligatoire, il a été constaté que le fait de s'annoncer physiquement à un guichet ne cause aucun problème aux personnes concernées. Aucun cas de délation de la part des personnes soumises à l'obligation n'a été constaté et, enfin, le nombre de salons de massage a diminué. Grâce à l'obligation d'annonce toujours, il est devenu très difficile pour les clandestines de faire de la publicité. Par conséquent, celles-ci sont en forte diminution. On nous a même affirmé, en commission, que cette forme de prostitution avait disparu dans le canton de Neuchâtel.

Par contre, dans le canton de Vaud, qui ne connaît pas l'obligation d'annonce, le tableau est beaucoup plus sombre. Lors de sa présentation, M. Hamouche a affirmé que des réseaux criminels s'installent rapidement en milieu urbain. Il y a énormément de délations, aucune vue d'ensemble de la problématique et des problèmes pratiques de limite pour les policiers qui effectuent des contrôles. La mission n'étant pas claire, les dérapages augmentent. Vaud est un canton qui recense énormément de salons de prostitution. On en compte une trentaine dans la seule ville de Payerne et environ

40 à 60 dans la région de Vevey-Montreux. Deux cantons, deux systèmes, deux tableaux bien différents!

Fribourg, sans obligation d'annonce, c'est prendre le risque de devenir une plaque tournante de la prostitution forcée! Est-ce l'image que l'on veut donner de notre canton? Le projet adopté hier est une demi-mesure. On s'est peut-être donné bonne conscience mais on a manqué de courage. Je pense qu'on peut vraiment mieux faire. Aussi, afin d'avoir une vue d'ensemble du problème qui serve à démanteler plus facilement des réseaux, donnons à notre police un outil efficace et performant lui permettant de protéger les professionnelles du sexe les plus vulnérables!

Je vous encourage vraiment à soutenir le projet de la commission. Pour ma part, j'espère même qu'un jour cette obligation d'annonce soit réglée par un concordat intercantonal.

Burgener Woeffray Andrea (PS/SP, SC). Warum etwas für obligatorisch erklären, Herr Staatsrat, wenn es bereits heute klar ist, dass ein Teil der betroffenen Sexanbieterinnen es nicht tun werden?

Sie werden es nicht tun, weil sie dafür gute Gründe haben: Sie sind nur kurz hier vor Ort, sie betreiben die Prostitution nur gelegentlich, sie leben hier in der Illegalität. Sie sind es, für die wir uns hier, und gerade dann, wenn man ein neues Gesetz schafft, auch einsetzen müssen, weil der Markt so ist, wie er einfach ist. Die erste Version des Staatsrates war ein guter Kompromiss. Wir haben ihm gestern zugestimmt. Sie ermöglichte es jenen, die hier längerdauernd ihr Metier betreiben, sich anzumelden und so zusätzlichen Schutz zu holen. Die Anderen hingegen werden sonst noch mehr in die Enge getrieben. Da halte ich mich in Anlehnung an die richterliche Maxime «Im Zweifel für den Angeklagten», hier im Zweifel für die, die auch die Schwächsten sind, die, die in der Illegalität ihre Dienste anbieten. Ich weiss es auch, Herr Staatsrat, dass nicht allen, die illegal hier sind, eine Aufenthaltsbewilligung gegeben werden kann. Aber diese schwierige, pendente Frage wird ja gar nicht im Rahmen dieses Gesetzes und schon gar nicht in Artikel 3 behandelt.

Peiry-Kolly Claire (UDC/SVP, SC). Je serai très brève. Je vous disais hier que les accords de Schengen et la libre circulation ont engendré un flux considérable de personnes exerçant la prostitution dans notre pays. Je n'ai rien inventé, ces informations nous sont livrées par les médias. Si nous sommes trop laxistes avec cette loi, vous imaginez bien que Fribourg deviendra attrayant. Dès lors, à mon sens, il est vraiment primordial de donner à la police des éléments pour lutter contre cette criminalité qui gravite autour de la prostitution, d'où ma conviction pour une obligation d'annonce.

Mutter Christa (ACG/MLB, FV). C'est un peu surprenant d'arriver ici et d'entendre dire M. le Commissaire du gouvernement et les partisans de l'obligation qu'il ne faut pas verser dans l'émotion et, dans la phrase suivante, on nous dessine déjà le Bronx à la Grand-Fontaine! Alors j'essaie de ne pas être aussi émotionnelle que mes préopinants.

Je crois que c'est dans mon propre document que vous avez présenté déjà à l'avant-projet et aussi dans les travaux de la commission et les explications données publiquement ces dernières années que vous avez aussi dit que le marché fribourgeois de la prostitution fonctionne selon ses propres règles. Faire une comparaison avec Zurich est totalement erroné. Le marché zurichois est un marché beaucoup plus fluctuant – si on peut dire ainsi – les filières arrivant par des cars, ça existe dans d'autres cantons mais d'après les renseignements de la police, à Fribourg jusqu'ici ça n'existe pas et on ne s'y attend pas. On a un marché pour ainsi dire «plus traditionnel», dans une tradition plus «catholique» par rapport au fonctionnement de la prostitution dans les cantons protestants. Etonnement, on voit des différences, par exemple par rapport à Genève et Vaud. Disons que Genève se rapproche un peu du catholicisme dans cette question...

Parlons un peu de la police! M. le Commissaire du gouvernement a dit: «*C'est seulement la police qui peut protéger ces travailleuses du sexe.*» Je ne veux pas minimiser le travail de la police. D'ailleurs hier, je n'ai pas dit que la police ne faisait que de la répression. J'ai dit: «*le cas échéant*» elle fait aussi de la répression. Je pense que la police fait un travail important, qu'elle fait un travail de protection des fois des prostituées, qu'elle a des contacts très étroits avec ces milieux. On a vu dans les procès qui se sont tenus à Fribourg ces dernières années que les contacts étaient vraiment des fois très étroits. Donc, je pense que c'est un travail important mais l'arsenal juridique existe et on donne un arsenal juridique supplémentaire à la police pour faire face à son travail. Le registre existe, la possibilité de s'y inscrire existe dans tous les cas. La police reçoit les informations dont elle a besoin pour faire ce travail. Donc, je pense qu'il faut soutenir le travail de la police et ce projet de loi le fait en introduisant ce registre avec l'inscription volontaire.

Par contre, aspect qui me tient à cœur, je pense que ce n'est pas très correct de dire que c'est seulement la police qui fait ce travail. Avec ça, on nie le rôle des organisations qui font un travail plus social et un travail plus préventif et un travail plus axé sur la santé et le bien-être de ces prostituées. Pour ces organisations, l'accès sera mis en danger par l'obligation de s'annoncer. Donc le fait de devoir travailler plus dans une zone d'ombre, de clandestinité, sera renforcé si on introduit l'annonce obligatoire.

Je vous prie par l'annonce volontaire de soutenir le travail de la police, qui est nécessaire, qui est bienvenu mais en laissant de côté l'obligation, de ne pas empêcher, de ne pas mettre en danger ni compliquer le travail des autres organisations qui sont aussi des actrices importantes dans ce dossier.

Bapst Markus (PDC/CVP, SE). Ich habe gestern hier gegen die obligatorische Registrierung gestimmt, aber war bei der Abgabe der Stimme im Zweifel und bin es auch heute Morgen noch. Vor allem auch im Zweifel, weil der Staatsrat seine Meinung geändert hat und vor allem im Zweifel, weil mir nach wie vor nicht klar ist, wo der Unterschied bei der Arbeit der Polizei liegt. Für mich stellt sich die Frage «warum?». Das wurde auch von der Kommissionspräsidentin nicht klar her-

vorgehoben. Warum dieser Umschwenker? Erfolgt er sogar auf Druck der Polizeiorgane? Ich weiss es nicht.

Mich interessiert einfach, wo der Unterschied für die Arbeit der Polizei liegt. Kann die Polizei im Falle der nicht obligatorischen Registrierung genau gleich intervenieren? Hat sie die gleichen Möglichkeiten? Oder nicht? Und wo liegt der Vorteil, respektive der Nachteil für die Polizeiorgane, wenn wir obligatorisch registrieren?

Wenn obligatorisch registriert wird, ist meines Erachtens die Gefahr einfach da, dass Frauen, die sich nicht gemeldet haben, dann logischerweise Sanktionen erwarten müssen. Dies ist ja nicht anders möglich, sonst müssen wir keine obligatorische Registrierung haben. Und da bin ich der Meinung meiner Kollegin Burgener, dass man hier die Schwächsten trifft und da habe ich einfach meine Zweifel, ob das das richtige Vorgehen ist.

Darum erwarte ich hier, dass in diesem Bereich vor der Stimmabgabe Erklärungen gemacht werden, die für mich persönlich wichtig sind.

Schnyder Erika (PS/SP, SC). On a vu effectivement qu'il est très difficile de vouloir réduire ce débat à une objectivité absolue. Nous sommes maintenant confrontés à une problématique qui va bien au-delà d'une simple question juridique de donner des moyens d'action à la police ou bien à divers autres intervenants dans le cadre légal du canton.

Nous avons également vu que l'on nous reproche d'avoir changé d'avis. Eh bien, c'est précisément parce qu'on est dans ce terrain qui est tellement subtil qu'il n'y a pas de vérité absolue. Mais, puisqu'il n'y a pas de vérité absolue, moi, je pars du principe que lorsque nous avons consulté des milieux intéressés et des milieux qui sont confrontés, pas seulement du côté de la loi mais aussi du côté du social, du côté de l'aide, du côté justement de l'émotionnel, ces milieux-là ont plaidé contre l'obligation d'annonce. On nous a donné toutes sortes d'arguments selon lesquels l'annonce serait justement une aide supplémentaire par une protection améliorée de la situation des personnes mais jusqu'ici je n'ai pas encore réussi à me faire convaincre comment cela serait possible. Certainement qu'une bonne partie des personnes qui s'annoncent, elles, auraient une garantie de protection mais cela ne luttera pas contre l'afflux des cars venant des pays de l'Est parce que celles-là, elles ne seront absolument pas connues et ne seront certainement pas annoncées. Cela ne luttera pas non plus contre le nombre incalculable de personnes qui viennent de manière clandestine ou qui squattent des appartements ni vu ni connu où le bouche-à-oreille fonctionne beaucoup mieux que les publicités payantes. Cela ne luttera pas non plus contre l'exploitation de personnes par d'autres qui sont, elles, dûment enregistrées ici et qui, eux, n'ont pas besoin de s'annoncer. Il y a des va-et-vient contre lesquels l'obligation d'annonce ne pourra absolument rien faire. Moi, je suis, au contraire, d'avis qu'en obligeant les personnes à s'annoncer on va encore plus marginaliser celles qui ne pourront de toute manière pas s'annoncer, raisons pour lesquelles je préférerais qu'on s'en tienne à la version que dans son immense sagesse, je répète

«dans sa très grande sagesse», le parlement a réussi à faire voter.

Donc maintien de la première lecture!

Binz Joseph (*UDC/SVP, SE*). Wie es heute in den Freiburger Nachrichten heisst, müssen sich die Prostituierten nicht obligatorisch bei der Polizei anmelden. Ich habe gestern hierfür gestimmt.

Schlägt man in den Freiburger Nachrichten zwei, drei Seiten weiter, ist im Moment in Tafers ein Prozess gegen einen ehemaligen Saunaclubbesitzer in Gang. Und wenn ich hier das Resultat ansehe: Während dreizehn Jahren hatte der Angeklagte im Mühletal bei Wünnewil den Saunaclub Miriam geführt, in dem ausschliesslich Prostituierte aus Brasilien arbeiteten. Die meisten arbeiteten ohne Aufenthaltsbewilligung. Gestern Dienstag wurde er vom Strafgericht des Sennebezirks in Tafers wegen Förderung der Prostitution, Geldwäscherei und Widerhandlung gegen das Ausländergesetz zu einer bedingten Freiheitsstrafe von sechzehn Monaten und einer Busse von 500 Franken verurteilt. Zudem muss er dem Staat Freiburg eine Ersatzforderung von 4000 Franken bezahlen.

Wenn ich dieses Urteil sehe, frage ich mich, ob die Relation noch stimmt. Wenn ein Chauffeur oder ein Automobilist auf der Strasse eine Busse erhält, kostet das sofort hundert bis vier-, fünfhundert Franken.

Und hier büsst man einen Clubbesitzer. Hier müsste man den Hebel ansetzen, an diesem Urteil.

Ich bin immer noch der Meinung, dass ich gegen das Obligatorium bin.

Cotting Claudia (*PLR/FDP, SC*). Le Conseil d'Etat nous a soumis un projet de loi qu'il a donc rédigé et mis en page. J'ai beaucoup de peine à entendre M. le Conseiller d'Etat critiquer son propre projet même si je lui reconnais le droit de se rallier à la proposition de la commission mais quand même ce projet était issu de votre Conseil d'Etat et de votre Direction.

Ceci dit, la Police cantonale, notamment la police de sûreté, est au courant de ce qui se passe bien avant que les personnes ne se soient annoncées. Pour devoir collaborer occasionnellement avec leurs services, je suis à chaque fois étonnée, pour ne pas dire «sciée», de voir comment ils réussissent tous les recoupements de ce qui est un petit peu marginal dans notre canton, et ils le font dans des temps records! S'ils n'agissent pas au premier abord, c'est que la police a besoin de temps pour laisser tisser des toiles afin de prendre les organisations mafieuses lorsque tout est recoupé. Parce que je crois en les compétences de notre Police cantonale, qui va donc procéder à l'enregistrement de ces personnes, je pense que la version du Conseil d'Etat est tout à fait adaptée. On donne une base légale aux personnes qui se prostituent dans le but de les protéger et elles vont l'utiliser en s'annonçant. Il faut leur laisser le devoir qu'on leur demande. J'ai beaucoup de peine avec les interdictions et les obligations. Il est préférable de responsabiliser les gens qui vivent dans notre canton en ne leur disant pas seulement qu'ils ont des droits mais qu'ils ont aussi des devoirs.

C'est pour cette raison que je soutiendrai le projet initial du Conseil d'Etat.

Duc Louis (*ACG/MLB, BR*). Soyons très clairs, nous ne résoudrons certainement pas les problèmes liés à la prostitution avec l'obligation ou la liberté d'annonce de cette loi! Toutefois, la transparence qu'il y a avec l'obligation de s'annoncer ne peut qu'engendrer une sécurité accrue, je l'ai répété hier.

Mesdames et Messieurs, lorsque la commission a pu visionner certains diapos montrant des filles illégales cachées dans des canapés à double fond – et ceci dans ma région – lors de contrôles policiers, pensez-vous qu'avec des pratiques pareilles, honteuses, on protège les filles qui sont en situation délicate, illégale? Ce sont les filles que nous devons protéger, mettons-nous le bien dans la tête! Ce sont les filles et nous devons traquer les mafieux, les maquereaux qui pullulent un petit peu partout pour des raisons de fric.

C'est pour ça que je maintiens cette obligation d'annonce.

Studer Albert (*PDC/CVP, SE*). J'aimerais juste illustrer la problématique de ce dont on parle maintenant. Je salue d'entrée l'intérêt que le parlement porte à la protection des prostituées. Mais dans le cas concret, imaginons une fille qui se fait enrôler à 17 ans en Slovaquie, à Bratislava, qui est amenée à Fribourg contre son gré, qui est forcée. Elle ne sait même pas qu'elle va arriver à Fribourg. En cheminant un calvaire indescriptible, elle arrive là, elle ne sait pas où elle est. Elle se retrouve, comme mon collègue Louis Duc l'a dit, dans un double fond d'un canapé. Quelle possibilité cette fille a-t-elle d'aller s'annoncer à une instance? Elle ne sait pas où elle se trouve. Elle ne sait pas si elle est en Suisse. Elle ne sait pas, en plus, dans quel canton, sachant que chaque canton a son règlement. Donc, si on veut vraiment protéger la fille qui est forcée à la prostitution, il faut s'attaquer aux maquereaux qui sont derrière et non aux filles. En inscrivant cette obligation dans la loi, on condamne aussi la personne qui ne s'est pas annoncée; au lieu de la protéger, on l'envoie en prison.

Je crois qu'ici on met une mauvaise loi pour une bonne mesure parce qu'on veut protéger cette personne. Si on laisse ce qui a été voté et accepté à une faible majorité, mais accepté quand même, ce qui est tout à fait raisonnable, si on se positionne dans la situation de la femme qui est forcée à la prostitution, il faut laisser la loi comme le Conseil d'Etat la voyait initialement.

Merci beaucoup de soutenir ce projet-là!

Ducotterd Christian (*PDC/CVP, SC*). Le problème que nous avons aujourd'hui, je pense qu'il y a deux groupes de prostituées. Il y a un groupe de prostituées qui sont établies ici depuis plus d'une année, deux ans, trois ans, qui sont connues par les associations et on a un autre groupe de prostituées, c'est des jeunes filles qui arrivent ici – comme cela vient d'être dit – à 16 ans, à 17 ans, à 18 ans. Elles devraient normalement s'annoncer. Elles ne vont certainement pas s'annoncer parce qu'elles ne savent pas où elles sont. Elles ne savent même pas le français, elles ne savent même pas l'allemand. Elles n'ont pas le droit d'annoncer. Elles n'auront même pas le droit de venir auprès des associations parce que les personnes qui les obligent à se

prostitués vont les empêcher d'aller vers les associations et elles auront de sérieux problèmes. Même si la police connaît cette situation, à part les renvoyer dans leur pays pour irrégularité, elle ne pourra pas intervenir parce que la prostitution à partir de 16 ans sera légale. D'être en Suisse, ce n'est pas illégal mais de se prostituer, c'est illégal! Elle ne pourra pas intervenir, comme vous venez de le dire M. Studer, parce que c'est parfaitement légal. Tant que ces personnes ne déposeront pas plainte, cela sera une prostitution légale. Si elles s'annoncent, là on pourra venir légalement les aider, elles seront connues. Par contre, si elles ne se sont pas annoncées, la personne qui les oblige à se prostituer, là, elle exploite des filles qui ne se seront pas annoncées et qui devraient normalement s'annoncer et on pourra leur venir en aide.

Avec le choix qui a été fait hier, vous n'allez pas donner à la police les instruments pour venir en aide à ces filles-là. Vous n'avez pas donné le motif qui permet d'aller contrôler ces filles qui n'osent pas s'annoncer et qui n'ont pas pu s'annoncer de par les pressions qui sont exercées dans leur pays sur leur famille. C'est là qu'on doit trouver le moyen, et le moyen légal, d'intervenir en faveur de ces filles-là.

Avec ce que vous avez décidé en première lecture, vous n'avez pas donné ces moyens à la police. Vous avez choisi la version qui était soutenue par les prostituées qui sont ici depuis plusieurs années, qui sont connues par nos associations et qui, elles, ne veulent pas s'annoncer.

Studer Theo (PDC/CVP, LA). Es stellt sich auch die Frage, inwieweit der Staat in die Privatsphäre unserer Einwohnerinnen und Einwohner eingreifen soll. Ich denke hier nicht primär an die ausländischen Prostituierten, seien sie jetzt legal oder illegal hier. Es gibt auch viele Fälle, wo biedere Schweizerinnen, vielleicht auch Schweizer, sich ab und zu, gelegentlich der Prostitution hingeben, um ihre finanzielle Situation etwas aufzubessern. Wenn wir nun zum Obligatorium ja sagen, so heisst dies, dass diese Personen sich ebenfalls vorgängig bei der Polizei anmelden müssten. Und da geht das Gesetz eindeutig zu weit. Ersuche Sie daher, gegen das Obligatorium zu stimmen.

de Weck Antoinette (PLR/FDP, FV). Hier, vous avez vu une large majorité du groupe libéral-radical voter contre l'obligation d'annonce. Je voulais préciser un point dans la position du groupe libéral-radical, c'est que le PLR, dans sa position, n'a pas pour but d'empêcher la police d'exercer et de faire son travail. Nous savons trop combien la Police fribourgeoise est efficace et combien elle est nécessaire pour maintenir l'ordre et la sécurité – vous êtes d'accord? – mais nous ne croyons pas que l'obligation d'annonce atteindra le but préconisé, à savoir protéger les prostituées. Au contraire, nous pensons que cela aura plus d'effets négatifs que positifs. Les effets négatifs sont connus, c'est fragiliser les plus faibles, c'est-à-dire les prostituées qui sont illégalement en Suisse.

M^{me} la Présidente de la commission, vous avez dit: «S'il n'y a pas d'obligation d'annonce, est-ce qu'il y a au moins une chance que ces prostituées soient mieux

protégées?» Eh bien, je vous répondrai oui parce que cette loi ne fait pas une obligation d'annonce seulement pour les prostituées mais soumet à autorisation les tenanciers de locaux affectés à l'exercice de la prostitution; c'est l'article 6. L'article 6 a été approuvé par l'ensemble du Grand Conseil! C'est comme vous l'avez dit, M. Duc, il faut agir sur les souteneurs, il faut agir sur ceux qui profitent de la prostitution mais pas sur les prostituées!

M. le Commissaire, vous nous avez parlé des bus qui arriveront sur la place de la Grenette. Alors je sais bien qu'à la place de la Grenette il y a la police mais vous croyez vraiment que les prostituées qui débarqueront de la Pologne pour deux jours iront d'abord faire un crochet à la police? Cela j'en doute, surtout qu'elles arriveront le vendredi soir ...et que c'est fermé!

Enfin, pour répondre à M^{me} Brodard qui nous avez dit que grâce à l'obligation d'annonce, à Genève entre autres, puisque l'obligation d'annonce existe à Genève, il y avait moins de prostitution. Or, si l'on en croit la Liberté, dans un article paru le 5 février 2010, l'on dit que Zurich et Genève font face à une augmentation exponentielle du commerce du sexe depuis l'entrée en vigueur de la libre circulation. Le nombre de prostituées à Genève a littéralement explosé, relève Eric Grandjean; peut-être le connaissez-vous?

Et Neuchâtel? Effectivement, vous avez aussi parlé de ceux qui connaissent l'obligation d'annonce. Or Genève la connaît et on voit que cela explose, donc cela ne change rien. A Neuchâtel, effectivement, le policier nous a dit qu'il n'y avait plus d'illégalité mais là on peut certainement en douter. Et, même M. le Commissaire, lors de la séance en a douté – cela est marqué dans le procès-verbal de la deuxième séance! Je crois que justement cela montre l'effet pervers de cette obligation d'annonce. C'est que cela pousse les prostituées encore plus dans la clandestinité et même la police n'y voit plus rien.

Enfin, je tiens quand même à dire, vous croyez vraiment que si cette obligation d'annonce pouvait améliorer d'un iota la protection des prostituées, vous croyez que Grisélidis serait contre? Grisélidis, bien entendu, l'approuverait et dirait: «Soutenez-la!» Or Grisélidis, qui connaît la situation dans toute la Suisse, dit non, votez contre cette obligation.

Je crois qu'il faut suivre les gens du terrain et qui connaissent la situation, raison pour laquelle je vous encourage à voter contre cette obligation.

La Rapporteuse. Après le débat large qui a été ouvert ce matin, on constate tous que ni l'obligation ni l'annonce facultative ne vont solutionner tout le souci lié à l'exercice de la prostitution. Vous me permettrez quand même de répondre à l'un-e ou l'autre intervenant-e.

M^{me} Christa Mutter, vous parlez d'évolution dans d'autres cantons, de la pratique de la prostitution qui est différente de la nôtre dans d'autres cantons. Effectivement, le but de la loi est de fixer un cadre pour l'avenir et, probablement, de pouvoir réagir à l'évolution de la prostitution, certainement une progression constante du phénomène avec les années. Notre canton voudrait disposer d'un outil suffisant pour faire face à cette évolution.

M. le Député Markus Bapst pose la question de la différence entre l'obligation d'annonce ou l'annonce facultative pour la police. Je crois que tous les intervenants ont relevé l'importance du travail de la police. On relève aussi qu'il faut écouter les personnes qui sont sur le terrain. Je crois que la police, tout au long des travaux, a demandé l'obligation d'annonce. Je ne crois pas non plus que la police fasse cette demande pour un exercice de style. Elle la demande parce qu'elle en a besoin. La différence fondamentale, c'est qu'aujourd'hui, en vertu du code de procédure pénale, la police n'est pas habilitée à faire des contrôles, des visites domiciliaires, par exemple dans les habitations, dans les appartements, dans les chambres d'hôtel. Par rapport à l'obligation d'annonce, cela leur donnera une base légale pour aborder et pouvoir faire aussi des contrôles dans les salons pour voir si les personnes travaillant dans les salons se sont bien annoncées et sont bien répertoriées. Il y a une différence de base légale pour la police de pouvoir procéder à des contrôles avec l'annonce. C'est pour ça que la police demande cette obligation d'annonce. Tout le monde relève le travail de la police mais la police, elle, demande l'obligation d'annonce. Elle pense que par ce biais-là elle arrivera à mieux travailler, mieux répertorier, mieux connaître le milieu. Grisélidis, que nous écoutons et que nous comprenons aussi, estime que ce système va fragiliser encore plus les clandestines. C'est deux chemins différents pour un même but et c'est ce choix que nous devons faire aujourd'hui. Le choix de la police est clair, la demande de la police est claire, c'est de pouvoir bénéficier de cette obligation d'annonce.

M. le Député Albert Studer parle de prison pour les personnes qui ne seraient pas annoncées. Je crois que vous n'avez pas tout à fait bien compris le système de la loi puisque d'abord la loi prévoit un avertissement pour la personne qui ne se serait pas annoncée. Clairement, la personne serait automatiquement enregistrée lorsqu'elle aurait le premier contact avec la police. Donc le risque d'avoir une amende ou d'avoir un blâme est relativement faible. Si elle devait une deuxième fois être retrouvée dans une situation où elle exerce la prostitution alors qu'elle serait retirée d'un registre, elle aurait alors une amende. Nous n'avons jamais parlé d'emprisonnement ou de sanction pénale.

M. le Député Theo Studer soulève le problème de la sphère personnelle. Ce souci a été largement invoqué dans la commission. Il est clair qu'une personne, qui s'adonnerait à la prostitution d'une manière individuelle dans son appartement, n'est pas la cible de la loi si elle n'est pas forcée, si elle n'est pas sous l'emprise d'un tiers. Personne non plus ne va même savoir qu'elle se prostitue et, si elle ne s'annonce pas, elle ne va pas être soumise ni à une amende, ni à une recherche, ni à une chasse par la police. La police veut simplement recouper dans les milieux de la prostitution les personnes qui pourraient subir et trouver des renseignements qui pourraient aider les personnes qui subiraient la prostitution forcée.

Voilà les réponses que je pouvais donner.

Je voudrais juste encore préciser que l'article 3, c'est la version A du Conseil d'Etat. Vous l'avez reçue en B de la commission. Il faut bien mesurer qu'il n'y a pas place pour un alinéa 2 variable. Pour bien compren-

dre, ou on a l'obligation d'annonce et les personnes auraient, à ce moment-là, la faculté de demander la radiation de leurs données, ou on a le système de l'enregistrement, auquel cas la radiation des données sera faite conformément aux directives de la police et elles seront radiées automatiquement dans les cinq ans qui suivraient une situation où l'on n'aurait plus besoin de ces données. On ne peut donc pas donner la faculté aux personnes de radier leur demande si on est dans le système de l'enregistrement.

Le Commissaire. Je crois que les arguments sont sur la table. Je vous remercie de la bonne qualité – je dirais – des interventions. J'espère que vous avez pu forger votre opinion. Je dirais que le but de la loi, c'est la protection. La protection, c'est la lutte contre les abus, c'est la lutte contre la prostitution forcée, c'est la lutte contre l'exploitation. Et qui va mener cette lutte? Eh bien, dans notre système, c'est la police! Il faut lui donner les moyens appropriés pour découvrir justement ces abus, pour découvrir s'il y a de la prostitution forcée.

Frau Andrea Burgener Woeffray hat gesagt, dass der Artikel 3, oder überhaupt das Gesetz die schwierige Frage der Sans-Papiers nicht behandelt. Das stimmt. Dann kann man dies aber auch nicht als Argument gegen die obligatorische Einregistrierung brauchen. Ich habe eingangs gesagt, dass wir im Kanton Freiburg diesbezüglich gegen den Menschenhandel gute Instrumente haben; bessere als in anderen Kantonen. Und dass wir die Leute schützen, auch wenn sie keine Aufenthaltsbewilligung haben, soweit sie ausgenutzt werden. Und dafür brauchen wir das Instrument, dass die Polizei diese Leute kennt.

Herr Grossrat Bapst: Ich glaube, Sie stellen die entscheidende Frage. Was ist denn der Unterschied? Gab es Druck von Seiten der Polizei? Ich glaube, das kann man nicht sagen. Es gab Überzeugungsarbeit von Seiten der Polizei. Wir hatten in der Kommission die Spezialisten des Kantons Waadt und des Kantons Neuenburg angehört. Nach dieser Anhörung – die Kommission war vorher ziemlich unterschiedlicher Meinung – war sie mit zehn zu eins überzeugt, dass nur das Obligatorium der Einregistrierung diesen Leuten helfen kann. Wir haben feststellen können, dass im Kanton Neuenburg die Strassenprostitution praktisch verschwunden ist. Und der Kanton Waadt, der dieses Obligatorium nicht kennt, hat das sehr bedauert, weil, wie das gesagt wurde, es dort immer mehr auch Missbräuche gibt.

Was ist nun der Unterschied? Wenn Sie die erste Fassung nehmen, dann heisst es: «Die Kantonspolizei registriert alle Personen, die im Kanton Freiburg die Prostitution ausüben.» Das heisst, wenn sie jemanden entdecken, wenn sie eine Kontrolle machen, dann werden diese Leute registriert. Aber jetzt kommt es: «Aber die betroffenen Personen können ihre Tätigkeit oder die Aufgabe ihrer Tätigkeit jederzeit bei dieser Behörde melden. Das heisst, sie können, sind aber nicht verpflichtet. Das Problem ist hier Folgendes: gerade diejenigen, die besonderen Schutz brauchen, die kennt man nicht. Die werden sich nicht anmelden. Und was ist, wenn etwas passiert? Wenn eine Aggression passiert, dann kennt die Polizei gerade diese Leute

nicht. Sie hat deren Natelnummer nicht, oder sie haben deren Koordinaten nicht. Und das sind oftmals eben vielleicht diejenige, die irgendwie im Nebenzimmer arbeiten oder Gelegenheitsprostituierte sind; die es am Nötigsten hätten, dass man sie eben kennt, damit man sie besser schützen kann.

Herr Grossrat Studer hat gesagt, dass es Privatsphäre sei, dass es den Staat nichts angehe. Es wäre ja schlimm, dass solche, die sich gelegentlich prostituieren, sich auch anmelden müssen. Ich bin nicht dieser Meinung. Ich finde, dass gerade für jene Leute, die sich nur gelegentlich prostituieren, die Gefahr am Grössten ist, dass die Polizei sie nicht kennt und dass sie ausgenutzt werden. Dass sie vielleicht auch in sanitärischer Hinsicht nicht in Ordnung sind. Diese Gefahr ist auch da.

Warum sollten sie sich nicht anmelden? Was stört? Was ist anstössig dabei?

Es geht auch um jene, wie Herr Studer gesagt hat, die von auswärts kommen. Wir sind nicht in zürcherischen Verhältnissen, ich will das wohl sagen, aber die Gefahr besteht, dass immer mehr auch den Kanton Freiburg entdecken werden.

Diese Leute aus der Slowakei, das ist ein bisschen ein Märchen. Dass sie nicht einmal wissen, in welchem Land sie sind und dass daher geführt werden wie Vieh, das ist doch jetzt ein bisschen übertrieben.

Und es ist auch übertrieben, Herr Studer, zu sagen, dass sie dann ins Gefängnis müssen. Lesen Sie doch das Gesetz: Es steht nirgends etwas von Gefängnis. Es steht etwas von Bussen und zwar nur im Wiederholungsfalle. Die Leute werden angehalten, man versucht ihnen zu erklären, dass sie hier geschützt werden können und es steht nirgends etwas von Gefängnis.

Herr Binz: Ich habe diesen Prozess auch in der Zeitung mitverfolgt. Ich ziehe aber nicht die gleichen Schlüsse wie Sie. Ich meine, der Mann wurde mit vierzehn Monaten Gefängnis bestraft und die Busse ist eine Nebenbusse. Wir müssen immer das Gleiche mit Gleichem vergleichen. Und wenn wir die obligatorische Einregistrierung kennen würden, dann wäre das nicht während Jahren so in diesem Quartier in Wünnewil passiert. Dann hätte die Polizei davon Kenntnis gehabt. So hatten sie hingegen keine Verpflichtung, sich anzumelden. Und darum sollten Sie eigentlich Ihre Meinung ändern und für die obligatorische Einregistrierung stimmen.

Donc je crois que les opinions sont faites. Je vous invite à voter la proposition de la commission.

Je terminerai avec M^{me} la Députée Schnyder qui dit qu'il n'y a pas de vérité absolue dans ce domaine. Il n'y a pas la vérité absolue mais je crois que les arguments militent quand même pour la version de la commission si on veut vraiment protéger ces plus faibles.

– Au vote, la proposition de la commission (projet bis) est opposé au résultat de la première lecture. Par 51 voix contre 47 et 1 abstention, le Grand Conseil s'exprime en faveur de la proposition de la commission (projet bis).

Ont voté en faveur de la proposition de la commission (projet bis):

Ackermann (SC, PDC/CVP), Andrey (GR, PDC/CVP), Badoud (GR, PLR/FDP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/

CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Gavillet (GL, PS/SP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Krattinger (SE, PS/SP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Menoud Y. (GR, PDC/CVP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Rapporteur (,), Repond (GR, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Savary (BR, PLR/FDP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Vial (SC, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP). *Total: 51.*

Ont voté en faveur du résultat de la première lecture:

Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Bachmann (BR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brunner (SE, PS/SP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Corminbœuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Etter (LA, PLR/FDP), Feldmann (LA, PLR/FDP), Ganioz (FV, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Kolly (SC, PLR/FDP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Pittet (VE, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Schneider (LA, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Studer A. (SE,), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP). *Total: 47.*

S'est abstenue:

Gobet (GR, PLR/FDP). *Total: 1.*

– Modifié selon la proposition de la commission (projet bis).¹

CHAPITRES 2 à 4

– Confirmation de la première lecture.

CHAPITRE 5

La Rapporteure. Confirmation des amendements acceptés hier, donc confirmation de la première lecture.

Le Commissaire. Confirmation de la première lecture avec les modifications intervenues.

Cotting Claudia (PLR/FDP, SC). Hier, il y a eu deux amendements aux articles 22 et 23. Ces amendements étaient libellés d'une manière assez incompréhensible parce qu'on revenait avec les mêmes instances concernées. Pourrait-on voir maintenant si ces amendements ont été modifiés ou pas par rapport à la compréhension du texte?

La Présidente. Je vais lire les amendements pour que les choses soient plus claires.

¹ Les propositions de la commission (projet bis) figurent en pp. 315ss.

Selon l'amendement Badoud (nouvelle version), l'article 22 al. 4 aurait la teneur suivante: «*Elle veille à mener ces tâches en collaboration avec les autorités cantonales et communales compétentes, en particulier en signalant aux autorités cantonales et communales compétentes les cas de suspicion de violation des prescriptions en matière de sécurité, de salubrité et d'hygiène.*»

Quant à l'article 23, il compterait un nouvel alinéa 2 avec la teneur suivante: «*Il veille à mener ses tâches en collaboration avec les autorités cantonales et communales compétentes.*»

Cotting Claudia (PLR/FDP, SC). J'aimerais quand même demander à la motionnaire de mettre: «Elle veille». On parle bien de la Police cantonale. Elle veille à mener toutes ces tâches, elle ne les signale plus, elle veille seulement?

– Modifié selon les amendements Badoud (nouvelle teneur; art. 22 et 23).

CHAPITRE 6

La Rapporteuse. Confirmation de la version bis de la commission, soit l'adaptation de l'article 26 compte tenu du vote de l'article 3. Donc version de la commission.

Le Commissaire. Je pense qu'il faut d'abord donner la parole au député qui a proposé l'amendement.

Wicht Jean-Daniel (PLR/FDP, SC). En relisant la version de la commission de cet article 26 al. 1, j'ai le sentiment qu'on donne l'autorisation de frauder une fois. Cela me gêne qu'on fixe ceci dans une loi. J'estime que, finalement, c'est au juge de définir les conditions de l'amende. Comme on le sait, souvent, le juge ne sanctionne pas la première fois mais il donne un avertissement. Je vous demande donc, chers Collègues, d'aller dans ce sens et de supprimer simplement «*en cas de récidive*». Laissons au juge le soin de trancher!

La Rapporteuse. Je n'avais pas compris qu'il y avait un amendement. Aussi, je pense que, au nom de la commission, je peux maintenir la version de la commission. D'une part, dans l'axe de la loi, ce n'est pas la personne qui se prostitue qui est la cible de la police. Aussi au niveau de l'information, il est difficile peut-être qu'elle soit bien informée, donc nous ne voulons pas la pénaliser si elle n'est pas annoncée. D'autre part, c'est bien le préfet qui va prononcer la sanction et pas le juge. Je pense que c'est aussi un éclairage qu'il faut donner.

Au nom de la commission, je vous demande de refuser cet amendement et de maintenir la version bis de la commission.

Le Commissaire. Je vous invite également à rejeter cet amendement. Effectivement, dans la version initiale du Conseil d'Etat, on ne prévoyait pas que c'est seulement en cas de récidive, in Wiederholungsfällen, qu'un auteur, qu'une auteure soit passible d'amende. Mais, M. le Député Wicht, c'est justement pour donner

cette faculté, cette possibilité au juge, qui sera ici le préfet, de dire: Ecoutez, c'est la première fois alors on vous avertit, on vous informe qu'on a prévu ce cas uniquement en cas de récidive. Si on ne met pas ça, selon le principe légaliste, le préfet sera obligé de mettre une amende. Il ne pourra pas dire vous êtes seulement avertie puisque le texte est clair: «*est passible d'amende*». Comme la discussion l'a démontré, si une prostituée ne s'annonce pas, elle vient peut-être d'un autre canton ou d'un pays étranger, elle ne sait pas qu'elle a cette obligation de s'annoncer. On va d'abord l'informer, on va lui dire, ici à Fribourg, vous devez vous annoncer. Et si on vous attrapait une deuxième fois dans la rue à faire la prostitution, vous seriez passible d'amende. Je trouve alors que la proposition de la commission est excellente et je vous prie de ne pas soutenir l'amendement de M. le Député Wicht.

Puisque j'ai la parole, j'aimerais encore redire ce que j'ai dit hier. Le texte allemand est faux puisque le texte allemand a la formule potestative. Le préfet «*kann in Wiederholungsfällen*» et ça c'est faux. Il faut quand même dire le même texte en français et en allemand, donc il faut dire «*wird mit Busse bestraft*» und nicht «*kann mit Busse bestraft werden*».

– Au vote, l'amendement Wicht est refusé par 77 voix contre 7. Il y a 2 abstentions.

Ont voté oui:

Burkhalter (SE, PLR/FDP), Cotting (SC, PLR/FDP), Glauser (GL, PLR/FDP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Kolly (SC, PLR/FDP), Thürler (GR, PLR/FDP), Wicht (SC, PLR/FDP).
Total: 7.

Ont voté non:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Brunner (SE, PS/SP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Bussard (GR, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Collaud (BR, PDC/CVP), Corminbeuf (BR, PS/SP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganiot (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Gendre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Krattinger (SE, PS/SP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Pittet (VE, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (,), Rime (GR, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schneider (LA, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet G (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE,), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Zadory (BR, UDC/SVP).
Total: 77.

Se sont abstenus:

Feldmann (LA, PLR/FDP), Piller A. (SE, UDC/SVP).
Total: 2.

Mutter Christa (*ACG/MLB, FV*). J'aimerais revenir à l'article 26 avec la remarque de M. le Commissaire du gouvernement. On a une différence entre les versions alémanique et francophone. La commission devait nous livrer ce matin une traduction correcte. Je ne peux pas approuver un texte où l'on ne sait pas si c'est la version francophone ou alémanique qui est correcte. Je propose que la commission nous livre une version adéquate en allemand et en français du texte.

La Présidente. Je dirais à M^{me} la Députée que M. le Commissaire du gouvernement a parlé de ces termes et a aussi parlé de la proposition de modification pour qu'il y ait unité de compréhension entre la langue française et allemande. Je ne vois pas comment on peut revenir là-dessus en commission.

Le Commissaire. Je crois que M^{me} la Députée Mutter fait un petit peu de formalisme outrancier. On a accepté votre proposition hier en ce qui concerne la traduction de nuisance. Tout le monde comprend qu'au lieu de dire «kann mit Busse bestraft werden» on dit «wird mit Busse bestraft». Je crois que francophones et alémaniques peuvent comprendre. Je trouve que c'est vraiment du formalisme excessif. C'est une question rédactionnelle. Les services de traduction n'ont pas vu à la Chancellerie et j'ai découvert cette erreur avant-hier. J'ai tout de même voulu la signaler pour ne pas laisser cette contradiction.

Romanens Jean-Louis (*PDC/CVP, GR*). Je pense qu'il y a un principe de base que l'on doit respecter dans ce parlement. C'est que le texte français est le texte légal. La version allemande est une traduction. J'ai déjà vu des textes de loi qui étaient sortis du Grand Conseil et qui par la suite avaient été traduits différemment car ça ne correspondait pas au texte français de base. Je crois que c'est un détail qui peut être réglé simplement comme ça.

La Présidente. Il semblait hier que tout le monde était d'accord que M. le Conseiller adapte la version allemande selon les discussions qui ont eu lieu. Je pense qu'il n'y a pas lieu de rouvrir le débat. Les choses paraissent assez claires. On laisse au Conseil d'Etat le soin d'adapter la traduction qui correspond à ce qui a été décidé hier lors de nos discussions.

Cotting Claudia (*PLR/FDP, SC*). Hier nous n'avons pas traité de l'article 26 de la commission puisqu'en première lecture, nous n'avons pas donné l'obligation de s'annoncer. La commission a mis un article 1 nouveau pour cet article 26. Je lis: «toute personne qui exerce la prostitution sans s'être préalablement annoncé est passible d'une amende lorsqu'elle récidive.» Ceci signifie que la première fois que cette personne se fait contrôler, elle est inscrite. Pourquoi serait-elle passible d'une amende en cas de récidive? Ceci me paraît un non-sens. On ne parle pas de la prostitution de rue. On parle de toute personne qui ne s'est pas annoncée qui est passible d'une amende lorsqu'il y a récidive. A mon avis, il n'y a pas de récidive puisque la première

fois qu'elle se fait contrôler ou pincer, elle est inscrite à la police. J'aimerais avoir un avis sur cette phrase.

La Présidente. Nous avons déjà voté sur l'amendement.

La Rapporteuse. L'hypothèse est la suivante. La personne qui a été enregistrée suite à un premier contrôle fait une demande de se faire radier du registre et quelques mois plus tard se retrouve dans une situation d'exercice de la prostitution. Elle aura été connue des services de la police mais ne figurera plus sur les registres. Elle pourrait à ce moment être passible d'une amende.

de Reyff Charles (*PDC/CVP, FV*). Je ne veux pas perturber les discussions, mais si M^{me} Cotting n'as pu poser sa question c'est que vous n'avez pas ouvert la discussion sur l'amendement de M. Wicht. C'est pour cette raison que personne n'a pu poser de question ou donner d'avis.

La Présidente. Je m'excuse M. le Député mais j'ai ouvert la discussion sur l'amendement Wicht. On a voté et les gens ont pu s'exprimer.

Il y a eu divergence sur l'article 3. L'article 26 est de facto réintroduit dans le projet de loi. Nous allons voter la totalité dans le cas de la troisième lecture.

Le Commissaire. Je remercie M^{me} Cotting. Effectivement, il y avait un problème de logique, mais je crois que M^{me} la Rapporteuse vous a donné la réponse. C'est pour une personne qu'on a pincé une fois et qui nous dit qu'elle veut arrêter la prostitution. Il y aura récidive si on la retrouve quelques mois plus tard à exercer la prostitution et à ce moment il y aura une amende.

– Modifié selon la proposition de la commission (projet bis).¹

CHAPITRE 7

La Rapporteuse. Je propose l'article 28 du projet bis de la commission avec un prolongement du délai à six mois.

Le Commissaire. Je vous invite à suivre M^{me} la Rapporteuse.

– Modifié selon la proposition de la commission (projet bis).¹

TITRE ET CONSIDÉRANTS

– Confirmation de la première lecture.

– La deuxième lecture est ainsi terminée. Aucun membre du Grand Conseil ne s'y opposant, il est passé directement à la troisième lecture.

¹ Les propositions de la commission (projet bis) figurent en pp. 315ss.

Troisième lecture

ART. 3

La Rapporteuse. Au nom de la commission, je confirme le vote de la deuxième lecture et je vous invite à accepter la version bis de la commission.

Le Commissaire. Je confirme la deuxième lecture.

– Au vote, par 53 voix contre 42 et 1 abstention, le Grand Conseil se prononce en faveur du résultat de la deuxième lecture.

Ont voté en faveur du résultat de la deuxième lecture:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Andrey (GR, PDC/CVP), Badoud (GR, PLR/FDP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Gavillet (GL, PS/SP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Krattinger (SE, PS/SP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Menoud Y. (GR, PDC/CVP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Rapporteur (,), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE,), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Vial (SC, PDC/CVP), Waerber E. (SE, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP). *Total: 53.*

Ont voté en faveur du résultat de la première lecture:

Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Bachmann (BR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brunner (SE, PS/SP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Cotting (SC, PLR/FDP), de Weck (FV, PLR/FDP), Etter (LA, PLR/FDP), Feldmann (LA, PLR/FDP), Ganioz (FV, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Kolly (SC, PLR/FDP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Piller V. (BR, PS/SP), Pittet (VE, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schneider (LA, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP). *Total: 42.*

S'est abstenue:

Gobet (GR, PLR/FDP). *Total: 1.*

ART. 22, 23, 26 ET 28

– Confirmation du résultat de la deuxième lecture.
– La troisième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

– Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, telle qu'il sort des délibérations du Grand Conseil, par 77 voix contre 9. Il y a 10 abstentions.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Brunner (SE, PS/SP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Krattinger (SE, PS/SP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Pittet (VE, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (,), Repond (GR, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schneider (LA, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vial (SC, PDC/CVP), Waerber E. (SE, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP). *Total: 77.*

Ont voté non:

Binz (SE, UDC/SVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), de Weck (FV, PLR/FDP), Etter (LA, PLR/FDP), Genoud (VE, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Schnyder (SC, PS/SP). *Total: 9.*

Se sont abstenus:

Aebischer (SC, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), de Roche (LA, ACG/MLB), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Kolly (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Mutter (FV, ACG/MLB), Studer A. (SE,). *Total: 10.*

Résolution Raoul Girard

(mesures d'économie sur le dos des cantons et des communes)

et

Résolution Elian Collaud

(suppression du Haras national d'Avenches)¹

Prise en considération

Girard Raoul (PS/SP, GR). Il ne faut certainement pas user et abuser de résolutions devant ce parlement puisque celles-ci doivent être réservées pour un objet ou un événement de l'actualité nécessitant une réaction de notre part. Si je ne suis pas coutumier du fait, il apparaît clairement que les annonces faites il y a quelques jours maintenant par les autorités fédérales auront des conséquences sévères si nous ne réagissons pas.

¹ Déposées et développées le 16 mars 2010, *BGC* p. 252.

La résolution que je vous propose a pour but de nous déterminer par rapport aux coupes financières que la Confédération prévoit et qui ne manqueront pas très rapidement d'avoir des incidences sur notre canton. Le Conseil d'Etat a d'ores et déjà réagi. Le président du gouvernement a dit hier encore qu'il avait réagi par la presse et au sein de la Conférence de Suisse occidentale. Nous devons lui apporter notre soutien et l'encourager à sensibiliser la députation fribourgeoise à Berne des inquiétudes qui sont les nôtres.

J'aimerais ici rappeler que les coupes financières annoncées, si elles aboutissent, vont péjorer de manière importante la situation de notre canton et de nos communes, tout d'abord par la suppression de plusieurs dizaines de lignes de bus dans notre canton et la menace contre les projets régionaux des CFF. Elles vont affaiblir l'ensemble du réseau des transports publics et vont menacer clairement le projet de RER fribourgeois. Des diminutions supplémentaires de ressources sont également annoncées dans l'agriculture, le secteur forestier et des institutions particulières telles que le haras fédéral d'Avenches dont mon collègue Elian Collaud parlera tout à l'heure. Des coupes sont prévues également dans les soutiens financiers aux accueils extrascolaires à l'heure où le parlement fédéral vient de suivre à une claire majorité une proposition visant à prolonger le financement actuel pour ces accueils. Que dire encore des réductions dans le domaine de l'assurance-invalidité et des prestations complémentaires AVS qui touchent les personnes les plus précarisées de notre pays et qui chargeront à n'en pas douter les budgets sociaux de nos communes. Il est prévu également des coupes dans les budgets de la formation, la ville de Fribourg en sait quelque chose, alors que notre pays particulièrement et surtout dans le canton de Fribourg a fait de la formation de haute qualité un de nos principaux atouts. Tous les sujets qui nous occupent à longueur d'année sont touchés. Les mesures prises à Berne vont avoir deux conséquences. La première sera de reporter des charges sur le canton et sur nos communes et d'affecter par là leur situation financière. Deuxièmement, ces mesures vont freiner considérablement, je pense notamment au RER fribourgeois, le développement pourtant souhaité par tous et dans toutes nos régions. Chères et chers collègues, je ne peux que vous encourager à soutenir cette résolution, ainsi que celle de mon collègue Elian Collaud et ainsi montrer votre désapprobation par rapport à ces coupes envisagées et qui auront de fâcheuses conséquences pour la plupart des objets qui nous préoccupent.

Collaud Elian (PDC/CVP, BR). «Des mesures d'économie inacceptables pour Fribourg» titrait la liberté du 4 mars dernier, relevé aussi par mon collègue Girard. Le Conseil d'Etat a eu une réaction vive et virulente envers l'ensemble des mesures concernant notre canton, félicitations! Comme annoncé dans la presse au lendemain de la triste nouvelle, la députation broyarde s'est réunie et vous propose une résolution pour l'objet précité qui tenterait de supprimer le haras fédéral à Avenches pour la fin 2011. La mesure fédérale qui devrait être fatale au haras m'a interpellé personnellement dans un premier temps tant et si bien que je me suis adressé au Conseil d'Etat par la voie d'une question écrite. En

suite, l'ensemble des députés broyards ont coordonné leurs efforts et ont visité le haras national avant de rédiger cette résolution. Nous sommes convaincus que le maintien de cette entité est réaliste et bien fondé. Dans les faits, grâce à l'engagement d'acteurs privés, la cure d'amaigrissement a déjà eu lieu avec la cession d'une grande surface à l'institut équestre national appelé IENA. Par conséquent, le haras national suisse est devenu le centre de compétence pour la garde et l'élevage des chevaux dans l'espace rural. Ses activités sont en plein développement car le nombre de chevaux augmente chaque année. De plus, 86% des 90 mille équidés sont détenus par des exploitations agricoles. Il est donc nécessaire pour le haras d'être à la pointe du progrès dans les domaines de la santé animale, protection des animaux et formation obligatoire. A toute fin utile, le haras national a tissé un réseau d'étroite collaboration avec la Haute école suisse d'agronomie de Zollikofen et les facultés vétérinaires des Universités de Berne et de Zurich. D'ailleurs, ce haras est la seule institution accréditée par l'Office vétérinaire fédéral pour délivrer des attestations pour détenteurs de chevaux. C'est aussi le seul haras de notre pays.

En ce qui concerne les moyens financiers, l'économie serait de 0,2% sur l'ensemble des mesures préconisées, soit environ un montant de 5,5 millions pour cette institution, 7 millions de charges, et 1,5 million de recettes. D'autres chiffres parlent en leur faveur. Le nombre de participants aux cours payants passe de 1900 à 4100 élèves et environ 30 000 visiteurs se rendent annuellement sur le site lors de manifestations et concours. Le haras dispose aussi d'un centre de reproduction de renommée internationale et certifié aux normes européennes. Enfin, l'institution broyarde occupe une soixantaine de personnes dans les divers milieux liés à l'élevage, à l'entretien, à la biologie, palefreniers, ingénieurs, maréchaux et j'en passe. Tous ces spécialistes de la filière encadrent une dizaine d'apprenants. Aujourd'hui, la défense des places de travail se situe au centre de notre intérêt, surtout en ces temps de relance bienvenue.

Pour conclure, il est indispensable que le haras fédéral d'Avenches subsiste et résiste à cette mesure de suppression. D'ailleurs, une pétition nationale a été lancée. Un communiqué de presse émanant des conseillers d'Etat en charge de l'agriculture des cantons de Vaud, Jura et Fribourg a paru aujourd'hui. La communauté régionale de la Broye est intervenue aussi auprès des instances fédérales pour sauver cette institution. Par conséquent, on se réjouit de voir que la solidarité des associations et des politiciens va dans le sens d'un engagement en faveur du maintien du haras fédéral d'Avenches. C'est pourquoi, nous vous demandons aussi, chers collègues du Grand Conseil fribourgeois, par voie de résolution, de donner un soutien efficace à cette institution nationale. Elle le mérite.

Corminbeuf Dominique (PS/SP, BR). Le dépôt de ces deux résolutions est un cri du cœur et un cri de la raison. Le haras fédéral d'Avenches est beaucoup plus qu'un employeur. C'est un bureau de conseil du cheval. C'est un centre de documentation du cheval. C'est un centre de recherche équin et surtout, c'est le seul et unique centre de formation chevalin reconnu en Suisse.

C'est plus d'une dizaine de formations et en particulier le cycle Equigarde qui est d'une importance nationale reconnue. A l'heure actuelle, il faut savoir que plus de la moitié des propriétaires de chevaux en Suisse n'ont absolument aucune formation en la matière. Ce que propose le haras fédéral d'Avenches, par ses formations, c'est de transmettre un savoir et des formations continues pour les professionnels du cheval et aussi de leur transmettre les connaissances nécessaires d'une législation fédérale de plus en plus complexe. Ces différents mandats, le haras ne les a pas inventés. Il ne fait qu'appliquer la loi sur l'agriculture qui lui ordonne ces différentes missions. Fermer le haras d'Avenches, c'est éliminer environ 60 places de travail très spécialisées qui ne font qu'appliquer une loi en vigueur. C'est mettre en danger la protection et les soins des chevaux, toutes races confondues, sur le territoire de la Confédération. C'est aussi mettre en danger l'unique race équine d'origine suisse, le Franches-Montagnes, qui garantit une certaine biodiversité.

Concernant le RER fribourgeois, je remercie le gouvernement pour sa rapide et énergique réaction. Nous ne pouvons pas accepter des décisions qui ont une portée aussi désastreuse pour notre canton. Ceci dit, je désire vous faire part de mon inquiétude concernant la ligne Payerne-Kerzers. Ce tronçon ferroviaire n'a malheureusement pas été intégré dans la première tranche du RER fribourgeois et c'est fort regrettable. Pourtant, cette ligne est d'une importance capitale pour la Basse-Broye et son économie. Il y a aussi la liaison routière par bus de cette région à Fribourg qui doit absolument être améliorée, intégrée dans le RER afin d'être une aide au désengorgement de l'entrée nord de la capitale et ceci déjà depuis Belfaux.

Pour ces différentes raisons, je vous demande, Mesdames et Messieurs les Députés, de soutenir ces deux résolutions comme le fera le groupe socialiste.

Zadory Michel (UDC/SVP, BR). Je ne vais pas répéter ce que Elian Collaud a dit. On aurait pu s'asseoir ensemble à une table et on aurait à peu de choses près écrit le même texte. Il y a tout de même deux notions que j'aimerais mettre en exergue. Premièrement, dans ce haras, qui est sur territoire vaudois, qui est un haras fédéral qui est propriété de la Confédération, où le haras paie tout de même 1,5 million de location par année à la Confédération, ce n'est pas 7 millions qui sont mis en cause, mais il s'agit bien de 4 millions si on enlève encore les 1,5 million de recettes que le haras fait. C'est un centre de compétence qui a soixante employés. Sur ces soixante employés, il y a trente Fribourgeois. Ces trente Fribourgeois habitent dans la région fribourgeoise et paient donc des impôts sur le canton de Fribourg. C'est un centre de compétences unique en Suisse qui forme des apprentis et Dieu sait si nous avons besoin de places d'apprentissage. Je ne suis pas sûr que si ce haras passe en mains privées, sa gestion des banques de sperme équin soit maintenue comme actuellement. D'autre part, du point de vue de la formation des agronomes et de tous les métiers qui gravitent autour de ce haras, je ne pense pas que ce service sera endurci une fois que ce haras passera en mains privées. Il y a pour les institutions universitaires et pour les hautes écoles, ainsi que pour l'agriculture,

une nécessité de maintenir ceci dans les mains de l'Etat. J'aimerais tout de même signaler que le produit social brut généré par le cheval actuellement représente 1,56 milliard et que 500 millions vont à l'agriculture. En ce qui concerne la résolution Girard, le groupe UDC est tout à fait d'accord avec cette résolution. Nous ne sommes pas d'accord avec ces coupes linéaires prévues par la Confédération. Nous soutenons le Conseil d'Etat pour les démarches qu'il a déjà entreprises et qu'il va certainement entreprendre pour la défense des intérêts des citoyens et des communes de notre canton.

Bachmann Albert (PLR/FDP, BR). Il y a quelques années, on se séparait des élevages de pigeons voyageurs que l'on avait précieusement perpétués au fil des décennies en raison de leurs vertus au cas où un conflit armé et une panne de communication électronique séviraient. Soit, même si l'on causait la grogne des colombophiles. La proposition de fermer le haras n'entraîne pas seulement la suppression d'un rendez-vous des amoureux du cheval et des courses équestres – je vous confirme qu'ils font guichets fermés – mais elle est surtout la privatisation d'un pôle scientifique réputé sur la race équine. Je ne reprendrai pas les arguments développés dans les deux résolutions qui nous occupent, mais je souhaite relever la spécificité des emplois qui sont concentrés dans ce centre et son caractère unique en Suisse. Son rayonnement n'est d'ailleurs pas seulement national, mais aussi international. Le haras est-il le bon cheval de bataille pour un plan de mesures d'économie? Véritablement non. Ce n'est pas le bon cheval et l'engouement intercantonal que suscite cette mesure le prouve. D'ailleurs, parmi ces mesures, d'autres font aussi écho. Je place tous mes espoirs pour la seule ligne RER qui devrait sillonner la Broye, en espérant que l'on saisira la chance présentée pour développer la jonction de Cheyres, ainsi que les coupes budgétaires prévues dans ces mêmes mesures, plus de 80 millions en négatif pour le soutien à l'agriculture. Mesdames et Messieurs les Députés, le groupe libéral-radical soutiendra la résolution Elian Collaud et de la députation broyarde et vous demande d'en faire de même.

Duc Louis (ACG/MLB, BR). Un endroit mythique, un patrimoine qui voit monter aux barricades pour son maintien des milieux de tous horizons. Une institution enviée bien au-delà de nos frontières, le haras, soit une soixantaine d'employés, où la race chevaline des Franches-Montagnes a connu et connaît aujourd'hui une renommée internationale, où se côtoient et se rencontrent des populations de tous les milieux professionnels ou fans de l'élevage du cheval soucieux d'assurer la pérennité. Mesdames et Messieurs les Députés, vous me permettez, étant tout près de cette région du haras, une petite anecdote, un peu d'humour après un débat qui nous a occupés tout à l'heure, un souvenir indélébile tout à fait personnel du haras fédéral d'Avenches. C'était la toute première fois que je me rendais au haras fédéral. Cela fait bientôt trente ans avec ma jument poulinière à la même époque qu'aujourd'hui, au mois de mars, période des saillies au haras. Vous savez, Madame la Présidente, quand on fait l'amour, on a ten-

dance à mordiller quelque chose. Je me trouvais dans le boxe avec ma jument, et pas habitué du tout à mettre quelque chose sur l'encolure du cheval. D'habitude, il y a un gros sac en pâte que l'on met sur l'encolure du cheval. Tout fier, je tenais ma jument et j'avais le bras sur l'encolure du cheval. J'entends des cris. J'étais tout impressionné. L'éta lonnier arrivait avec son étalon qui s'appelait à l'époque Fango. Je vois monter l'étalon sur la jument. J'avais mon bras là. L'étalon me chope le bras pendant les dix minutes, ça va long. Les dix minutes, à mon âge, c'est fini. Pendant les dix minutes de la saillie, j'ai dû subir l'atroce gueule du cheval qui m'a, etc... La saillie s'est terminée. Le cheval est redescendu. Il a lâché mon bras. Je me suis retrouvé à l'infirmerie. Pour toutes ces douleurs et ces plaisirs, je vous invite à voter la résolution.

La Présidente. Je voulais simplement dire à M. le Député Duc que la seule capacité que j'ai, c'est celle de demander d'arrêter d'intervenir après 5 minutes. Pour le reste, je ne peux pas intervenir dans les propos.

Siggen Jean-Pierre (PDC/CVP, FV). Le groupe démocrate-chrétien dans sa très large majorité soutient les deux résolutions. Il le fait d'autant plus facilement que les textes reprennent les inquiétudes déjà exprimées par le Conseil d'Etat dans son communiqué de presse du 3 mars dernier. Notre groupe ne conteste pas la nécessité pour la Confédération de poursuivre sa politique budgétaire d'économie. Nous regrettons en revanche un paquet de mesures linéaires sans distinction de priorités, ce qui conduit à pénaliser des secteurs stratégiques pour notre canton, en particulier les transports publics, la formation et l'agriculture. Je pense aux subventions au secteur forestier. Ce sont des raisons suffisantes pour soutenir ces deux résolutions et nous vous invitons à en faire de même.

Geinoz Jean-Denis (PLR/FDP, GR). Le groupe libéral-radical est partagé et se trouve devant un dilemme. D'une part, il est du devoir de nos dirigeants de ne pas transmettre le fardeau de la dette aux générations suivantes donc de présenter pour le Conseil fédéral au parlement fédéral des économies. D'autre part, lorsque des mesures d'économie sont prises, personne ne veut assurer les conséquences et surtout pas dans son propre jardin. Heureusement, la Suisse ne se trouve pas en Méditerranée et ne ressemble pas à la Grèce. Néanmoins, lorsque l'on doit faire des économies, il faut établir des priorités. Pour moi et pour la majorité du groupe libéral-radical, la priorité numéro 1 du canton de Fribourg demeure la mise en place du RER. Avec cette priorité, j'englobe aussi le maintien du haras fédéral, comme l'a dit mon collègue Bachmann. Si la Suisse ne peut plus se permettre d'avoir un haras fédéral, demandons au Burkina Faso ou au Tchad d'en créer un.

Avec ces considérations, la majorité du groupe libéral-radical vous recommande d'accepter ces résolutions.

– Au vote, la prise en considération de la résolution Raoul Girard est acceptée par 79 voix contre 0. Il y a 3 abstentions.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Brunner (SE, PS/SP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Pittet (VE, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Savary (BR, PLR/FDP), Schneider (LA, PS/SP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempf (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vial (SC, PDC/CVP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 79.*

Se sont abstenus:

Feldmann (LA, PLR/FDP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB). *Total: 3.*

– Au vote, la prise en considération de la résolution Elian Collaud est acceptée par 86 voix contre 0. Il y a 1 abstention.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Brunner (SE, PS/SP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Pittet (VE, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Savary (BR, PLR/FDP), Schneider (LA, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP).

Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vial (SC, PDC/CVP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP).
Total: 86.

S'est abstenu:

Suter (SC, ACG/MLB). Total: 1.

Pétition

«Non aux expériences sur les singes à l'Université de Fribourg»¹

Rapporteur: **Dominique Butty** (PDC/CVP, GL).

Le Rapporteur. Une expérience a montré que des singes rhésus refusaient plusieurs jours durant de tirer sur une chaîne libérant de la nourriture si cette action envoyait une décharge électrique à un compagnon dont ils pouvaient voir les convulsions. Ils préféreraient ainsi endurer la faim plutôt que d'assister à la souffrance d'un semblable. Cette expérience qui n'a pas été exécutée à l'Université de Fribourg démontre quand même le genre de choses que l'on peut faire subir à ces primates. La commission des pétitions est un organe technique. La spécialité de ses membres est l'analyse de la recevabilité des requêtes et dans les cas reçus de les transmettre à l'organe compétent. Avec mes excellents collègues, nous ne sommes ni des experts en expérimentation animale, ni des experts en éthique scientifique. Nous avons reçu en date du 16 septembre 2009 une pétition de la ligue suisse contre la vivisection déposée à l'intention du Grand Conseil et intitulée «Non aux expériences sur les singes à l'Université de Fribourg». Ce texte demande aux autorités cantonales de ne plus autoriser l'Université de Fribourg à pratiquer ni à participer financièrement à des expériences sur des singes. D'une manière plus générale, il est également demandé un encouragement au développement de méthodes plus éthiques pour la recherche médicale. La demande de la ligue a été étudiée en date du 12 octobre 2010 et suite à l'étude de la Commission, nous avons demandé au Conseil d'Etat de se prononcer sur les questions suivantes.

- Comment le Conseil d'Etat se positionne-t-il par rapport aux reproches formulés et aux mesures revendiquées?
- Quelle est la part d'expériences qui relèvent de recherches fondamentales propres à l'Université de Fribourg et quelle est celle qui correspond à la vérification ou à la répétition d'expériences déjà réalisées ailleurs?
- Selon les pétitionnaires, il arrive que des personnes siégeant dans les organes appelés à se prononcer sur l'admissibilité d'expériences animales soient elles-mêmes partie prenante dans certaines de ces expériences. Dans ces cas-là, les personnes se récusent-

elles? Cette récusation est-elle documentée dans les procès-verbaux?

- La médecine vétérinaire évolue très vite, notamment dans les domaines de la gestion de la douleur et de l'anesthésiologie, mais également dans les traitements médicaux plus basiques. Dans l'organigramme de l'Université, qui assume les tâches vétérinaires dédiées aux primates? Quels sont les cours suivis par ces personnes pour les différentes mises à niveau?
- En quoi les récentes décisions du tribunal fédéral concernant l'admissibilité d'expériences sur les singes devraient-elles inciter les autorités cantonales concernées à modifier leurs pratiques?
- Comment le Conseil d'Etat se positionne-t-il face à l'apparente contradiction entre les valeurs humanistes défendues par l'Université de Fribourg et la poursuite d'expérimentation sur des singes au sein de cette même université?

Les réponses à ces différentes questions ont été étudiées à leur tour lors d'une séance de la Commission le 3 février 2010. Il en est notamment ressorti que des travaux en cours interdisaient une visite des installations et nous ne voulions pas reporter le débat plus longtemps. Les statistiques cantonales et fédérales dans l'utilisation des animaux divergeaient. Un point très important, les expériences sont de degré 2, c'est à dire moyennement contraignantes. Cependant, 5 singes sur 12 ou 13 singes utilisés ont été euthanasiés. Le vétérinaire-conseil présenté comme garant du suivi sanitaire, selon ses dires, ne voit les singes qu'au maximum une fois tous les deux ans. La Commission de surveillance est de plus incomplète. Il s'est alors insinué un doute dans l'esprit des membres de la Commission. Ces mêmes membres ont trouvé à l'unanimité que le sujet méritait un débat public, plus large que le travail unique en Commission. C'est avec la même unanimité que la Commission a décidé de reprendre les différentes questions posées par la lecture de la réponse du Conseil d'Etat sous la forme d'un postulat, qui est déposé au nom de la Commission. Nous vous demandons donc de voter non à la pétition, puisque inapplicable et démesurée dans sa forme actuelle, et d'attendre la réponse au postulat avant de donner une réponse définitive aux pétitionnaires. Je me permets pour terminer de vous lire le texte du postulat. Objet: «analyse de l'expérimentation animale à l'Université de Fribourg d'une manière générale et des primates en particulier.» Et voici le texte du postulat: «Nous demandons au Conseil d'Etat de donner sa position sur l'expérimentation animale ainsi que de fournir une analyse éthique de l'utilisation de grands singes. Nous demandons également l'étude de la mise sur pied d'un centre de compétence national pour l'expérimentation animale sur les primates.»

Boschung Bruno (PDC/CVP, SE). Die Christlich-demokratische Fraktion hat den Bericht der Petitionskommission bezüglich der Schweizer Liga gegen Tierversuche zur Kenntnis genommen. Sie ist mit der Schlussfolgerung der Kommission, dass diese Forde-

¹ Rapport p. 335.

zung nach der vollständigen Einstellung der Tierversuche an der Universität Freiburg unverhältnismässig ist, einverstanden, und ist daher auch einverstanden, dass diese Forderung gegenüber den Petitionären abgelehnt wird.

Wir haben auch davon Kenntnis genommen, dass die Mitglieder der Petitionskommission in ihrem persönlichen Namen ein Postulat einreichen werden, mit welchem der Staatsrat aufgefordert wird, seine Haltung zu diesem aus ethischer Sicht doch recht heiklen Thema der Tierversuche darzulegen.

Zum Inhalt und zum weiteren Vorgehen des Postulates werden wir selbstverständlich dann zu gegebener Zeit Stellung beziehen.

Frossard Sébastien (*UDC/SVP, GR*). Le groupe de l'Union démocratique du centre ne donnera pas suite à cette pétition. En tant que membre de la Commission de pétitions, je vais déposer un postulat avec mes collègues de la Commission, car il est quelque peu aléatoire de savoir que le vétérinaire-conseil ne voit les singes qu'une fois tous les deux ans et que dans l'agriculture nous avons au minimum un contrôle par année. On ne peut pas faire deux poids, deux mesures.

Raemy Hugo (*PS/SP, LA*). 2009 wurden zwei Affenversuche an der Universität und der ETH Zürich vom Bundesgericht letztinstanzlich verboten. Damit wurden erstmals in der Schweiz Tierversuche auf dem Rechtsweg untersagt, was wohl eine Art Paradigmenwechsel in der Bewilligungspraxis von Tierversuchen darstellt.

Versuche an Primaten wurden aber nicht generell verboten. Gründe für das Verbot waren das Fehlen der Formulierung eines klaren Forschungszieles, weiter war kein konkreter praktischer Nutzen für den Menschen erkennbar. Kritisiert wurde aber auch die Tierhaltung; im Speziellen der Wasserentzug. So bekamen Affen etwa erst dann etwas zu trinken, wenn sie genau das machten, was die Forscher von ihnen verlangten. Im aktuellen Fall ging es um Affenversuche für die Entwicklung leistungsfähiger Computer, sowie um Versuche, die zur Verbesserung von Therapien nach Schlaganfällen führen könnten.

Trotz hoher genetischer Übereinstimmung ist bis heute umstritten, ob die Resultate der Versuche an Primaten auf den Menschen übertragbar und somit von wissenschaftlichem Nutzen sind. Prominente Gegenbeispiele sind etwa das Schlafmittel Contergan oder das Schmerzmittel Vioxx, welche in Tierversuchen funktionierten, bei Menschen aber zu schwersten Nebenwirkungen führten. Oder HIV-Impfstoffe, die bei den Affen wirksam waren, beim Menschen jedoch nicht. Es sind also Fragen im Raum, die gelöst werden müssen.

Dem gegenüber sehen die Forscherinnen und Forscher an den Universitäten den Forschungsstandort Schweiz nach dem Bundesgerichtsurteil in Gefahr. Und was bis jetzt wohl die wenigsten von uns wussten, ich zumindest nicht: Die Universität Freiburg hat ebenfalls eine lange Tradition mit Versuchen an sogenannten Rhesusaffen und ist somit regelmässig in die Kritik von Tierschützern geraten.

Genau in dieses Umfeld fällt nun die vorliegende Petition, welche ein vollständiges Verbot der Affenversuche an der Uni Freiburg verlangt. Aufgrund der Komplexität der Fragen, der unvollständigen Information und der Brisanz der Problematik hat sich die Petitionskommission einstimmig zu diesem eher unkonventionellen Vorgehen entschieden, welches Ihnen der Berichtersteller bereits dargelegt hat und welches Sie auch dem Bericht entnehmen konnten. Wir wollten die Petition nicht einfach abweisen und zu den Akten legen. Zu viele offene ethische Fragen und Kritikpunkte, einige davon habe ich eingangs erwähnt, verdienen eine fundierte Analyse. Es ist also an der Zeit, das genauer anzuschauen. Das finden auch die fast 20 000 Unterzeichnerinnen und Unterzeichner der Petition, welche es ernst zu nehmen gilt.

Die Sozialdemokratische Fraktion unterstützt das Vorgehen der Petitionskommission, wird also die Petition ablehnen und das eingereichte Postulat zu gegebenem Zeitpunkt unterstützen. Ein Postulat, welches uns dann auch Gelegenheit liefern wird, inhaltlich und nicht nur verfahrenstechnisch diskutieren zu können.

Thévoz Laurent (*ACG/MLB, SC*). Le groupe Alliance centre gauche a pris connaissance de cette problématique. Elle soutient pleinement et la position et la proposition de la Commission. Je ne vais pas revenir sur les arguments qui ont été énoncés par mes collègues, mais je les partage complètement. J'aimerais insister sur le fait que c'est une question complexe pour laquelle nous avons des doutes. Nous sommes une commission des pétitions et non une commission d'enquête. En plus de ceci, c'est un sujet très important qui commence à agiter l'opinion publique, car il s'agit des relations entre les hommes et les animaux. La différence radicale que nous avons faite souvent entre notre espèce et celle des autres animaux est en train d'être de plus en plus revue. Comme le signalait le président de la Commission, un comportement typiquement de collaboration, d'empathie, de défense des intérêts des autres, sans penser d'abord à ses propres intérêts, n'est plus l'attribut exclusif des hommes que nous sommes. C'est la raison pour laquelle il nous paraît excessivement important d'en savoir plus et de comprendre mieux ce que l'on peut et ce que l'on ne peut plus faire en matière d'expérimentation animale avec les grands primates.

Zadory Michel (*UDC/SVP, BR*). Aujourd'hui, nous nous attaquons à l'expérimentation sur des singes à l'Université de Fribourg. Hier, ce sont d'autres institutions qui ont été attaquées. Demain, ce sera encore d'autres. Le fond du problème est que l'on veut éradiquer totalement l'expérimentation animale dans le monde de la science médicale, biologique ou pharmaceutique. Les pétitionnaires sont originaires de tous les cantons de Suisse et demandent l'interdiction de l'expérimentation sur les primates à l'Université de Fribourg. La Faculté des sciences dans tous les secteurs de la biologie, la bioscience, se positionne depuis de nombreuses années comme pôle d'excellence en neurosciences. Interdire l'expérimentation animale c'est aussi efficace que de semer du Roundup sur un gazon en train de pousser. Ce sujet est sensible. Dans toute

activité humaine, il y a des dérapages. De là à interdire l'expérimentation animale, il y a un fossé que nous ne devons pas franchir. Nous avons une loi sur la protection des animaux. Dans la recherche, il y a le Fonds national de la recherche qui joue un rôle extrêmement sévère pour le contrôle de l'expérimentation animale. Les garde-fous, nous les possédons. Bien sûr que c'est beaucoup moins cher d'utiliser la bioinformatique et les cultures de cellules. Cependant, avec les cultures de cellules, on ne résout pas tous les problèmes. Je vous signale d'autre part qu'avant que vous ne puissiez chercher un médicament à la pharmacie et avant qu'on n'ait pu l'expérimenter sur l'homme, on est obligé de passer par une expérimentation animale.

L'être humain a toujours eu une relation très ambiguë vis-à-vis des animaux. D'une part, il cultive une relation étroite et affective avec les animaux de compagnie et de ceux-ci, vous le savez, le singe en fait partie. D'autre part, les animaux de rente, par exemple les porcs, les moutons, la volaille, les bovins sont abattus sans pétition par les consommateurs puisque nous sommes tributaires de la viande dans notre alimentation. Personne ici ne réclame.

Aujourd'hui, nous nous attaquons à l'expérimentation sur le singe. Demain, ce sera sur les souris. Je vous propose de soutenir l'avis de la Commission de pétitions et de rejeter cette pétition.

Le Rapporteur. Je vois qu'avec une belle unanimité, le travail de la Commission est respecté et je vous en remercie.

– Au vote, par 79 voix contre 4 et 2 abstentions, le Grand Conseil décide de ne pas donner suite à cette pétition.

Ont voté non:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Badoud (GR, PLR/FDP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brunner (SE, PS/SP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Pittet (VE, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schneider (LA, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet G (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfeli (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE,), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Thürliger (GR, PLR/FDP), Vial (SC, PDC/CVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 79.*

Ont voté oui:

Buchmann (GL, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Losey (BR, UDC/SVP). *Total: 4.*

Se sont abstenus:

Schnyder (SC, PS/SP), Suter (SC, ACG/MLB). *Total: 2.*

– Cet objet est ainsi liquidé.

Motion M1083.09 Andrea Burgener Woeffray/François Roubaty (modification de la loi relative aux subventions pour les constructions d'écoles enfantines, primaires et du cycle d'orientation)¹

Prise en considération

Burgener Woeffray Andrea (PS/SP, SC). Monsieur le Commissaire, tout d'abord un grand merci. Merci de vouloir apporter un subventionnement aux constructions des accueils extrascolaires. Cependant, il règne plusieurs malentendus entre vous, votre service et le groupe de travail et nous, les motionnaires. Le présent débat nous donne l'occasion de clarifier nos positions. Alors que nous, les motionnaires, demandons d'intégrer les accueils extrascolaires dans le champ d'application de la loi du 11 octobre relative aux subventions pour les constructions d'écoles enfantines, primaires et du cycle d'orientation, vous nous répondez que cette modification n'est pas nécessaire. C'est là un premier malentendu. Cette loi et le règlement qui en découle et tel qu'il existe actuellement ne parlent actuellement, comme vous le précisez dans votre réponse, pas explicitement des accueils extrascolaires. Ce que nous demandons avec notre motion, c'est d'accepter que les structures d'accueil extrascolaire soient comprises comme des structures particulières des constructions d'école, comme le sont les salles de sport ou d'autres locaux explicitement définies dans ladite loi, dans son article 2, et non seulement dans un règlement.

Avant de déposer notre motion, nous avons réfléchi à la possibilité de demander une loi spéciales relative au subventionnement des accueils extrascolaires. Nous avons renoncé. La proximité thématique de la loi dont nous demandons un élargissement aujourd'hui était trop évidente. Si la motion devait être acceptée aujourd'hui, le titre de la loi devrait, par conséquent, également être changé.

Encore un deuxième malentendu ou alors une différence de points de vue. Nous, les motionnaires, demandons le changement de la loi et nous y associons l'expression d'une volonté forte de considérer dans le futur les accueils extrascolaires comme partie intégrante de l'école. De ce point de vue, un élargissement de la notion d'accueil extrascolaire s'impose. Dans votre réponse, nous ne trouvons pas cette vision élargie. Le fait de vouloir reléguer le subventionnement au niveau du règlement en est la preuve. Les communes attendent une reconnaissance ferme de leurs besoins en matière d'infrastructures scolaires et parascolaires

¹ Déposée et développée le 8 octobre 2009, *BGC* p. 1819; réponse du Conseil d'Etat le 9 février 2010, *BGC* p. 345.

ainsi qu'un soutien financier de l'Etat, ce qui est finalement le but de notre motion.

Encore un malentendu ou alors une inversion par rapport à la notion de proximité: Nous, les motionnaires, parlons surtout d'une proximité thématique alors que, dans votre réponse, vous appliquez la notion de proximité physique des structures scolaires et parascolaires. Certes, il est souhaitable que cette proximité physique s'installe dans toute future construction et nous partageons l'argumentation du Conseil d'Etat y relative. Mais malheureusement, Monsieur le Commissaire, votre réponse ne considère pas la réalité actuelle. Les communes qui ont déjà répondu aux besoins d'accueil extrascolaire ont été inventives. Leurs bâtiments scolaires étant déjà pleinement occupés, elles ont opté pour des solutions pragmatiques dans un périmètre justifiable. En plus, si nous considérons la croissance de la population dans notre canton, il sera difficile d'affecter des salles de classe existantes aux accueils extrascolaires à créer et à établir. Alors que les besoins en locaux se font sentir déjà maintenant, le changement tel que vous le proposez dans votre réponse ne s'appliquera pas aux infrastructures scolaires existantes mais seulement à la construction de futurs complexes scolaires. Pour les raisons développées, nous ne pouvons pas nous en contenter. Le changement de la loi tel que nous le proposons devrait par conséquent définir au plus large le terme de «complexe scolaire». Il devrait répondre au fait que les structures d'accueil extrascolaire sont gérées par une seule commune ou communément par plusieurs communes, mais elles devraient tout particulièrement respecter l'autonomie communale concernant l'organisation et le développement de l'accueil extrascolaire. Dans votre réponse, vous parlez d'un rapport qui devrait bientôt être soumis au Conseil d'Etat. Si seulement, Monsieur le Commissaire, dans votre réponse à notre motion, vous aviez intégré les grandes lignes ou les grands paramètres du subventionnement promis... Ou achèteriez-vous chat en poche?

Vous pouvez vous douter, Monsieur le Commissaire, que nous, les motionnaires, nous sommes insatisfaits de votre réponse, raison pour laquelle nous *maintenons* notre motion.

Chassot Claude (ACG/MLB, SC). L'Alliance centre gauche a pris connaissance de la motion des députés Andréa Burgener Woeffray et François Roubaty. Leur démarche consiste avant tout à régler de manière plus précise le subventionnement que l'Etat pourrait accorder aux structures qui regroupent notamment les accueils extrascolaires. Ces services sont, il est vrai, de plus en plus demandés dans une société où cette prise en charge est nécessaire. Je ne vais pas ergoter là sur ce sujet, ce n'est pas le moment, mais on constate que ce phénomène se manifeste aussi dans des communes rurales dans lesquelles la solidarité, l'effet de proximité s'estompe petit à petit. Le Conseil d'Etat nous informe qu'il a mandaté un groupe de travail qui planche sur le sujet. Ce dernier nous livre ici une première réponse qui ne me satisfait pas beaucoup car elle fige les possibilités d'aménager des locaux pour les accueils extrascolaires uniquement dans des complexes scolaires. Cet élément de contrainte fait fi d'un état de fait ou

simplement état des lieux qui prévaut dans certaines communes déjà où des locaux très bien adaptés dans des complexes scolaires peuvent être mis à disposition pour les accueils et ceci à peu de frais. Alors est-ce qu'on priverait de subventionnement les communes qui font preuve de bonne volonté, de dynamisme? Je relève ici aussi que le Conseil d'Etat met sur le tapis l'élément de la sécurité des enfants, corde bien entendu très, très sensible qui, bien sûr, doit être mesurée, je pense, à l'aune de la réalité et non de l'émotion. Dans ce cadre-là, l'Alliance centre gauche, dans sa grande majorité, soutient cette motion.

Thalmann-Bolz Katharina (UDC/SVP, LA). Mit unserem Schulsystem sollen auf freiwilliger Basis ausser-schulische Betreuungsmöglichkeiten für Schülerinnen und Schüler geschaffen werden. Die Organisation dieser Betreuungsstrukturen liegt in der Verantwortung der Gemeinden. Dabei können mit der Einführung des zweiten Kindergartenjahres Engpässe mit geeigneten Räumlichkeiten in Schulanlagen entstehen, welche Lösungen ausserhalb dieser Gebäude erfordern. Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei teilt grundsätzlich das Anliegen der Motionäre, dass auch die ausser-schulischen Betreuungsstrukturen zu subventionieren sind.

Wie bereits die Motionärin erklärte, müssen wir auch hier sagen, dass aus den Erklärungen des Staatsrates nicht ersichtlich ist, in wie vielen Gemeinden eine Lösung für ausser-schulische Betreuungsstrukturen ausserhalb des Schulareals in Betracht gezogen werden muss.

Ebenfalls ist nicht ganz klar, ob der Staatsrat nach Vorliegen des Berichtes der internen Arbeitsgruppe die in Aussicht gestellte Reglementsänderung für eine Subventionierung auch auf Räumlichkeiten ausserhalb von Schulanlagen ausweiten wird. Diese Unklarheiten erschweren die Meinungsbildung erheblich. Für ergänzende Erklärungen diesbezüglich wären wir Ihnen, Herr Staatsrat Godel, sehr verbunden.

Sollte eine Subventionierung für Betreuungsstrukturen auch ausserhalb von Schulanlagen aufgenommen werden, kann sich die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei mehrheitlich für eine Regelung auf Reglementsstufe einverstanden erklären.

Brodard Jacqueline (PDC/CVP, SC). La motion 1083 des députés Andréa Burgener et François Roubaty a retenu l'attention du groupe démocrate-chrétien, qui partage l'avis des motionnaires. Nous estimons effectivement qu'après avoir soutenu l'introduction des deux ans d'école enfantine, il est temps maintenant de mettre en place un système de subventionnement en ce qui concerne les structures d'accueil extrascolaire. L'un ne va pas sans l'autre; c'était d'ailleurs déjà l'état d'esprit des débats de la Constituante. Le sujet revêt une importance haute. La proximité et les synergies entre l'école et les structures d'accueil sont évidentes. Par conséquent, ces futures constructions doivent être subventionnées au même titre que les constructions scolaires d'école enfantine, d'école primaire et du CO. Le Conseil d'Etat, conscient de cette problématique, a chargé un groupe de travail composé des représen-

tants des Directions concernées soit la Direction de la santé et des affaires sociales, la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport ainsi que la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. On constate donc que le Conseil d'Etat n'a pas attendu le dépôt de cette motion pour intervenir et qu'il prendra ses responsabilités dans le domaine. Sa réponse est claire, il veut subventionner les locaux qui serviront à l'accueil extrascolaire. Afin de faciliter l'organisation scolaire et d'assurer une sécurité optimale des enfants, le Conseil d'Etat est d'avis que ces locaux doivent être aménagés dans les complexes scolaires. Pour autant que la notion de complexe scolaire soit considérée dans un sens large et qu'elle tienne compte des caractéristiques des communes, le groupe démocrate-chrétien partage l'avis qu'une modification du règlement du 4 juillet 2006 convient pour atteindre l'objectif recherché. La mise en application de cette mesure aura un avantage non négligeable, son traitement sera certainement plus rapide que celui de la motion.

C'est pour ces raisons que le groupe démocrate-chrétien vous propose d'accepter la proposition du Conseil d'Etat, c'est-à-dire de modifier le règlement du 4 juillet 2006 en y intégrant le subventionnement de locaux spécifiques pour les accueils extrascolaires.

Crausaz Jacques (PDC/CVP, SC). J'interviens à titre personnel. En première analyse, j'ai trouvé mauvaise l'idée de demander une nouvelle subvention cantonale pour un objet, l'accueil extrascolaire qui relève de l'autonomie communale.

Toutefois, selon ma définition de l'autonomie communale, celle-ci recouvre les objets pour lesquels la commune peut encore dire non. En effet, si l'autorité communale n'a plus qu'à choisir les mandataires et la couleur de la façade, un tel objet ne relève plus de l'exercice d'une véritable autonomie. Or c'est le cas pour l'accueil extrascolaire. Après l'introduction de la deuxième année d'école infantine et la mise en application d'HarmoS, l'accueil extrascolaire n'est plus un choix; il est devenu incontournable. Les communes devront toutes disposer, en plus de locaux scolaires, d'infrastructures pour cet accueil. Sans mettre en doute la bonne volonté du Conseil d'Etat qui souhaite seulement modifier un règlement, il est au contraire juste de compléter la loi relative aux subventions pour les constructions scolaires et d'y introduire le droit à une subvention pour les locaux destinés à l'accueil extrascolaire et cela sans que ceux-ci soient aménagés dans les mêmes bâtiments que les locaux scolaires, exigence qui démontre une relative méconnaissance de la réalité du terrain.

Pour ces raisons, je soutiendrai cette motion et vous invite à en faire de même.

Savary Nadia (PLR/FDP, BR). Le groupe libéral-radical a examiné avec attention et débattu de la motion demandant la modification de la loi relative aux subventions pour les constructions d'écoles infantine, primaire et du cycle d'orientation. Nous partageons le souci des motionnaires et soutenons la mise en place d'un traitement de subventionnement équivalent pour

toutes les structures d'accueil indépendamment de leur localisation. En effet, il est clair pour nous que toutes les structures d'accueil, où qu'elles se situent, doivent être traitées de la même manière car leur but premier reste le même. Un bâtiment existant, moyennant des transformations ou pas, hors complexe scolaire, peut tout autant se prêter à l'accueil que des locaux aménagés dans une école et ceci, je tiens à le signaler, sans préteriter ni l'organisation scolaire, ni la sécurité et le déplacement des enfants auxquels les communes sont, elles aussi, très attentives.

Le Conseil d'Etat demande de rejeter la motion et souhaiterait, par le biais d'une ordonnance modifiant le règlement, renforcer ce subventionnement. Le groupe libéral-radical pourrait se rallier à cette proposition mais ne peut pas l'accepter les yeux fermés. Il pose dès lors les questions suivantes au Conseil d'Etat, respectivement au commissaire du gouvernement:

- Comment allez-vous traiter dans l'ordonnance les structures d'accueil extrascolaire hors complexe scolaire?
- Seront-elles prises en compte?
- Pouvez-vous nous donner des garanties et l'assurance que soit prise en compte dans l'ordonnance l'intégration dans le subventionnement de tous les locaux spécifiques pour les accueils extrascolaires et ceci quelle que soit leur localisation?

Vous l'aurez compris, c'est en fonction des réponses du commissaire du gouvernement et de sa prise en considération ou non de la notion large du complexe scolaire, soit plusieurs bâtiments non exclusivement scolaires à plusieurs endroits de la communes, que les membres du groupe libéral-radical se prononceront librement en faveur ou non de la motion.

Feldmann Christiane (PLR/FDP, LA). Ich rede auch in meinem persönlichen Namen und ich möchte mich den Argumenten von meinem Kollegen Jacques Crausaz anschliessen.

Mit der Annahme von HarmoS und dem Jugendgesetz sind die ausserschulischen Betreuungen nicht mehr freiwillig. Sie sind eine Verpflichtung. Ich bevorzuge eine gesetzliche Basis für die Subventionen. Dann wissen wir eben auch die Bedingungen, die jetzt einfach in einem Reglement des Staatsrates fixiert werden sollen und die auch ändern können. Die Realität ist, dass es noch lange Jahre dauern wird, bis sie immer im Schulkomplex direkt eingerichtet werden können und ich empfehle Ihnen, die Motion anzunehmen, damit wir dann bei der Gesetzesänderung über die Bedingung der Subventionen diskutieren können.

Roubaty François (PS/SP, SC). Dans sa réponse, le Conseil d'Etat nous propose, par le biais d'une ordonnance modifiant le règlement d'exécution de la loi scolaire, de renforcer ce subventionnement. Actuellement dans le canton, il existe une trentaine d'accueils extrascolaires ouverts. Avec deux années d'école infantine, ouvrir de nouveaux locaux ou bâtiments est devenu pour beaucoup de communes indispensable pour garantir la sécurité et pour que les enfants puis-

sent se reposer pendant la journée. Tous les AES et les communes du canton attendent un signe beaucoup plus fort de la part du gouvernement. En modifiant la loi, le gouvernement prendrait ses responsabilités vis-à-vis des communes et des familles.

En conclusion, je vous demande d'accepter cette motion, comme souhaité par les motionnaires.

Godel Georges, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions.

Tout d'abord, merci à l'ensemble des intervenants. Je crois qu'il n'y a pas tellement de divergences de vue. Mais, comme l'a soulevé M^{me} la Députée Woeffray, on parle de divergences, de malentendus et je vais essayer d'enlever ces malentendus, respectivement ces divergences.

Tout d'abord, cela a été relevé, le Conseil d'Etat s'est inquiété de la question depuis un certain temps, déjà avant que la motion ne soit déposée. En effet, dans le cadre d'un comité de pilotage concernant les structures familiales, ce problème a déjà été analysé. Un groupe de travail composé de représentants de trois Directions, la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport, la Direction de la santé et des affaires sociales et la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions, a proposé déjà l'introduction d'un subventionnement. Le Conseil d'Etat, comme cela a été dit dans la réponse, n'a pas souhaité modifier le champ d'application de la loi relative au subventionnement pour les constructions d'écoles enfantines, primaires et du cycle d'orientation car il est possible de répondre à ces préoccupations, respectivement à la demande des motionnaires, en modifiant uniquement le règlement du 4 juillet 2006.

L'objectif, ou je dirais plutôt l'idéal, est de subventionner, comme nous l'avons prévu dans la réponse, des locaux dans des complexes scolaires. Je crois que sur ce plan-là tout le monde sera d'accord. En effet, ceci permettra des synergies par l'utilisation de ces locaux pour d'autres activités, notamment pendant l'horaire scolaire, les cours d'appui, etc. Mais nous le savons, parfois il est évident qu'il faut trouver des solutions pragmatiques.

M. le Député Crausaz a parlé de méconnaissance du terrain. Je ne vais pas le lui rappeler mais le terrain, je le connais parce que j'ai aussi dans mes anciennes activités construit des complexes scolaires. C'est dire que des locaux annexes sont possibles pour ce subventionnement, notamment en regard des cercles ou groupements scolaires fonctionnant sur plusieurs sites; c'est évident! De plus, il est aussi évident, qu'il est dans l'intérêt des parents et des responsables des écoles, d'avoir cette proximité. Il en va aussi de la sécurité des enfants, d'une part et, d'autre part, dans la mesure où les locaux sont dispersés, les responsables doivent encore organiser les transports. Donc chacune et chacun d'entre vous aura compris l'intérêt, dans la mesure où c'est regroupé. Mais encore une fois, j'insiste, il faut trouver des solutions pragmatiques. Je sais ce que c'est, j'ai aussi été à la tête d'une commune. Parfois, c'est mieux, du point de vue économique, d'avoir d'autres solutions. En cela, je peux reprendre l'argumentation faite dans le club des communes et je fais mienne sa réponse, notamment lorsqu'elle dit: «*Cependant, tel que l'expriment les motionnaires, il importe de définir le*

terme <complexe scolaire> de manière aussi large que possible, soit plusieurs bâtiments non exclusivement réservés à l'école mais offrant le cadre idéal pour un accueil extrascolaire sur plusieurs endroits.» C'est ce que je viens de dire, donc on répond à l'inquiétude du club des communes. Je me permets encore de préciser que la solution proposée permet également d'accélérer l'introduction du subventionnement de ce genre de locaux. En revanche, le Conseil d'Etat peut rapidement modifier le règlement.

En ce qui concerne le subventionnement, le groupe de travail, composé des représentants de trois Directions, planche actuellement sur la solution, à savoir le calcul des besoins. Quels calculs faut-il prendre pour résoudre ce problème, notamment, quelle partie de la surface faut-il prendre en compte pour le subventionnement. Il convient encore de préciser que le Conseil d'Etat ne s'est pas prononcé encore sur ces éléments-là mais l'idée du groupe de travail est d'utiliser ou de prendre en considération 3 m² par personne, respectivement d'avoir un forfait de 3200 francs par m². Je le dis, c'est une proposition du groupe de travail mais ce n'est pas avalisé encore par le Conseil d'Etat. Pour rappel, pour le cycle d'orientation, les restaurants scolaires sont déjà subventionnés, il n'y a donc pas raison de modifier le subventionnement.

Avec les éléments que je viens de citer, je pense que le Conseil d'Etat vous a démontré sa ferme volonté de trouver une solution par la modification du règlement, solution pragmatique, comme cela a été relevé par M^{me} la Motionnaire.

Au nom du Conseil d'Etat, je vous demande de suivre cette proposition, qui va vraiment dans le sens souhaité, comme l'ont relevé l'ensemble des intervenants.

– Au vote, la prise en considération de cette motion est acceptée par 51 voix contre 33. Il y a 4 abstentions.

Ont voté oui:

Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Badoud (GR, PLR/FDP), Berset (SC, PS/SP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brunner (SE, PS/SP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC/CVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Duc (BR, ACG/MLB), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Ganiot (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Gendre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Piller V. (BR, PS/SP), Pittet (VE, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schneider (LA, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Suter (SC, ACG/MLB), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vial (SC, PDC/CVP), Zadory (BR, UDC/SVP). Total: 51.

Ont voté non:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Bussard (GR, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Cotting (SC, PLR/FDP), Ducotterd

(SC, PDC/CVP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Luper (SC, PDC/CVP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Menoud Y. (GR, PDC/CVP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Waeber E. (SE, PDC/CVP). *Total: 33.*

Se sont abstenus:

Bourguet (VE, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Grandjean (VE, PDC/CVP). *Total: 4.*

– Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

Postulat P2060.09 Heinz Etter (planification à long terme de l'épuration des eaux usées dans la région du lac de Morat)¹

Prise en considération

Etter Heinz (PLR/FDP, LA). Zuerst möchte ich dem Staatsrat danken, dass er mein Postulat zur Annahme empfiehlt.

Nachdem die ARA Kerzers saniert und erweitert werden muss, drängt sich die Frage auf, ob die beträchtlichen Geldmittel, welche nach den ersten Schätzungen im Raum stehen, tatsächlich in eine kleinere Anlage investiert werden sollen. In diesem Saal wird häufig über Nachhaltigkeit diskutiert. Genau diese Nachhaltigkeit steht im Fall der ARA Kerzers zur Diskussion. In meinem Postulat geht es darum, eine Studie über die Machbarkeit einer regionalen Anlage zusammen mit dem Kanton Bern und eventuell mit dem Kanton Neuenburg zu realisieren. Das heisst: Die Grundlagen dafür zu erstellen.

Es geht also in keiner Weise um die Finanzierung von Detailstudien und noch weniger um die Kosten der Sanierung. Es versteht sich von selbst, dass diese Kosten durch die betroffenen ARA-Verwender getragen werden müssen. Wie der Staatsrat ausführt, entspricht mein Postulat dem Artikel 3 des im letzten Dezember verabschiedeten Gewässergesetzes. Dort ist festgehalten, dass der Kanton die Grundlagen und die Sachpläne der Gewässerbewirtschaftung erstellt.

Ich danke Ihnen für die Aufmerksamkeit und die Unterstützung des Postulates.

Hänni-Fischer Bernadette (PS/SP, LA). Die Sozialdemokratische Partei beurteilt das Postulat als begründet. Zudem sieht sie, dass das Postulat im Gewässerschutzgesetz, das wir Ende des letzten Jahres verabschiedet haben, Unterstützung findet und sie empfiehlt, es als erheblich zu erklären.

Johner-Etter Ueli (UDC/SVP, LA). Unsere Fraktion hat das Postulat über die langfristige Planung der Abwasserreinigung in der Region Murten sehr eingehend diskutiert.

Das Postulat geht in die richtige Richtung. Umso mehr, da rein topographisch eine zentrale, überregionale Grossanlage gut zu realisieren wäre. Wir wissen aber um die Langfristigkeit solcher Studien und den oft langen Zeithorizont zur Realisierung von ähnlichen Grossprojekten. Aus diesen Gründen darf der Unterhalt und insbesondere ein Ausbau des Evakuierungskanals der ARA Kerzers, des Erlikanals, nicht durch bürokratische Auflagen der zuständigen Amtstellen eingengt oder sogar behindert werden.

Mit diesen Bemerkungen empfiehlt unsere Fraktion, das Postulat anzunehmen, wie der Staatsrat sagt.

Savary Nadia (PLR/FDP, BR). Le groupe libéral-radical a examiné avec beaucoup d'attention ce postulat et, après discussion, c'est avec un sentiment très partagé qu'il se prononcera sur cet objet.

Je me réjouis très sincèrement de l'intérêt manifesté par le Conseil d'Etat et du soutien qu'il promet par le projet concerné par le postulat déposé par mon collègue Heinz Etter. C'est avec la plus grande attention que j'en ai pris connaissance et c'est avec un grand oui que j'espérais pouvoir accepter ce postulat lors du vote. Mais, eh oui, chers Collègues, malheureusement ...mais! En effet, la commune de Cugy a débuté une réflexion analogue pour ne pas dire similaire avec 30 autres communes tant fribourgeoises que vaudoises qui forment 9 STEP ou 9 associations de STEP. Vous comprendrez dès lors que la réponse du Conseil d'Etat me séduit et m'interpelle tout autant. En effet, le Service de l'environnement, que l'on a sollicité, nous a répondu que l'on ne pouvait certainement pas compter sur une aide financière au projet de notre étude, car, compétence communale – compétence cantonale, il ne pouvait pas dire si le canton de Fribourg avait des fonds nécessaires pour un quelconque soutien quant à notre étude préliminaire de STEP régionales et inter-cantonales, qui semblent chères à l'Etat. Or, dit-il la réponse, le Conseil d'Etat relève qu'il a toujours privilégié les solutions régionales. Ceci n'est donc pas une nouvelle notion de la loi cantonale sur les eaux toute fraîche et qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2011. M. le Commissaire, qu'entend le Conseil d'Etat par la phrase: «Le canton assumera la part qui lui revient»? Vous savez, la notion d'égalité de traitement m'est très chère et je suis certaine que beaucoup d'entre vous dans ce parlement rejoignent cette valeur. Alors, dites-moi, comment pourrait-on s'attendre à des principes égalitaires pour tout le canton? Comment le Conseil d'Etat garantira-t-il cette égalité de traitement? Ou alors, dois-je comprendre qu'il appartient à chaque région d'interpeller son ou sa député-e pour déposer un postulat afin qu'il obtienne le soutien de l'Etat? Le cas échéant, croyez-moi, j'en prends de suite note, pour ne pas dire, j'en ai déjà prise note!

Je vous remercie d'avance, M. le Commissaire, pour vos réponses.

de Roche Daniel (ACG/MLB, LA). Das Wasser läuft immer abwärts. Und so kommt es, dass alles Wasser, das aus dem Seebezirk läuft, früher oder später in den Kanton Bern läuft. Liebe Frau Savary, vielleicht ist das eine Antwort, auf das, an dem Sie sich stören, nämlich

¹ Déposé et développé le 8 octobre 2009, BGC p. 1820; réponse du Conseil d'Etat le 23 février 2010, BGC p. 351.

dass es keine Gleichbehandlung aller Gemeinden gibt. Aber: Der Seebezirk ist ein aus dem Wasser gezogener Bezirk. Ich muss Ihnen nicht sagen, dass es zwei Juragewässer-Korrekturen gab, die dazu beitrugen, dass das Land, das jetzt bebaut werden kann, bebaut werden kann. Also: Der Seebezirk ist wassermässig ein Spezialfall und wohl auch ein heikles Gebiet. Deshalb braucht es interkantonale Zusammenarbeit und Absprache. Vielleicht ist das in der Broye ähnlich, das weiss ich nicht. Aber auf jeden Fall ist es im Seebezirk so und wir brauchen alle drei aneinandergrenzenden Kantone, um das Abwasser- und das Wasserproblem überhaupt gemeinsam zu lösen. Deshalb danken wir dem Staatsrat für seine Antwort und für seine Bereitschaft, auf das Anliegen des Kollegen Etter und der Gegend von Kerzers einzutreten und eine Vorstudie mitzufinanzieren, die sehr nötig ist, um konstruktive, möglichst ökonomische und möglichst umweltfreundliche Lösungen zu planen und dann auch zu realisieren.

Wir bitten Sie also, der Erheblicherklärung des Postulates zuzustimmen.

Bussard Christian (PDC/CVP, GR). Le groupe démocrate-chrétien apportera son soutien au postulat. Il rappelle tout de même simplement que le canton ne doit intervenir que dans le cadre légal, bien sûr, fixé par la nouvelle loi sur les eaux, à savoir sa participation dans la planification générale et la détermination du périmètre du bassin versant puisque celui-ci a une connotation extra-cantonale.

Pour le reste, cela concerne uniquement les communes, en particulier la prise en charge des aspects financiers.

Godel Georges, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Tout d'abord, cette motion démontre clairement, si besoin en est, que nous arrivons actuellement à une deuxième génération des STEP dans notre canton. En cela, je rappelle que Fribourg avait fait une planification objective et constructive puisque nous avons beaucoup moins que dans d'autres cantons différentes petites STEP. Je rappelle que nous en avons 28, sauf erreur de ma part, mais nous sommes déjà en diminution. Dans ma région, Sommentier a quitté pour rejoindre la STEP de Romont et Cottens, sauf erreur, est en discussion – il y a même eu un article dans la presse – pour rejoindre la STEP d'Autigny. Sous l'angle de la planification de l'époque, je crois que cela avait été bien pensé.

Je rappelle également que le subventionnement de la Confédération et du canton a disparu, à quelques exceptions près, dans la mesure où des projets ou modifications d'installations avaient été annoncés jusqu'à certaines dates. En cela, je rappelle le message et le crédit que nous avons présentés en 2007 pour un solde à réaliser de subventions et cela, si mes souvenirs sont bons, jusqu'en 2011.

En ce qui concerne maintenant la réponse concrète ou les questions qui ont été posées, en particulier de M^{me} la Députée Nadia Savary, je vais répondre très clairement. Tout d'abord, rappeler la loi que vous avez votée, notamment la planification cantonale en son ar-

ticle 3 pour assurer une gestion coordonnée des eaux, l'Etat établi, conformément à la loi sur l'aménagement du territoire et des constructions, les études de base et plans sectoriels de la gestion des eaux. En clair, l'Etat ne va pas subventionner le district du Lac mais il va assumer sa responsabilité; je crois que c'est clair. M^{me} la Députée, j'espère que vous m'écoutez bien, il n'y a pas de subventions mais en vertu de la loi que vous avez votée l'année dernière, eh bien, l'Etat assume sa responsabilité. Je veux être encore plus précis en ce qui concerne le district du Lac, puisqu'il y a des problèmes dans le Lac, notamment à la STEP de Kerzers.

Dans une première phase, il s'agit de montrer aux communes et associations concernées des cantons de Berne et Fribourg, et comme le député Etter l'a dit, éventuellement Neuchâtel, l'intérêt d'une diminution des coûts, d'une économie d'échelle, et la portée de cette démarche intercantonale (planification coordonnée de l'assainissement dans la région en fonction des déficits constatés et de l'évolution de la région et des installations).

Suite à cela, phase II, un plan-directeur des STEP sera établi pour cette région, précisant la localisation de la ou des STEP et des périmètres à accorder; cela signifie une conception générale.

Une fois ces deux phases réalisées, je précise à charge de l'Etat mais c'est l'Etat qui donne les mandats et non les associations, les études de détail seront à la charge des communes ou des associations. Je crois que c'est clair et, à mon avis, il n'y a aucune ambiguïté – j'insiste là-dessus. Je précise que j'ai cité Kerzers. On sait que la problématique est plus urgente que pour les autres communes et associations de communes. Il est difficile d'aller plus vite que le planning proposé. Néanmoins, avec l'association concernée et mes services, je crois qu'il y a un travail efficace qui est en train de se réaliser. Je peux vous dire que mes services non plus n'ont pas attendu l'application de la loi mais nous devons anticiper parce qu'il y a des problèmes et il y a une planification qui est déjà faite en relation avec l'article 3 de la loi. Par conséquent, je crois que je vous ai donné une réponse claire et précise et je vous demande de suivre les propositions du Conseil d'Etat. Encore une fois, je rappelle que ce ne sont pas des subventions mais que l'Etat mandate des études et que les études de détail, elles sont à la charge des communes ou associations concernées.

– Au vote, la prise en considération de ce postulat est acceptée par 82 voix contre 0. Il y a 3 abstentions.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/

SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Pittet (VE, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Schneider (LA, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Studer A. (SE,), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vial (SC, PDC/CVP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 82.*

Se sont abstenus:

Bachmann (BR, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Savary (BR, PLR/FDP). *Total: 3.*

– Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

Postulat P2061.09 Xavier Ganioz/Andrea Burgener Woeffray (engagement cantonal en faveur d'achats publics équitables)¹

Prise en considération

Collomb Eric (PDC/CVP, BR). Le groupe démocrate-chrétien a étudié le postulat de nos collègues Ganioz et Burgener Woeffray, qui souhaitent un engagement cantonal en faveur d'achats publics équitables. Nous ne pouvons que soutenir la promotion d'achats de produits, de services équitables tant il est évident que soutenir des commerces qui violent les droits humains et les normes du travail est indéfendable.

Toutefois, même si l'idée des postulants est louable, elle ne produira que peu d'effets tant il est limpide que l'impact de l'Etat de Fribourg dans ce domaine est faible. En effet, plus personne ne peut ignorer que les produits et services inéquitables sont l'œuvre de grandes firmes internationales qui utilisent les canaux de la grande distribution pour inonder nos marchés. Un grand nombre d'articles de sport, de jouets les plus divers, de jeans et autres textiles et, bien entendu, le café et la plupart des produits coloniaux qui garnissent les étalages des grands distributeurs sont, pour la plupart, des produits éthiquement condamnables. Ne nous trompons pas de cible, c'est bien vous et moi, en tant que consommateurs, qui détenons les clés de la croissance des produits équitables.

Je me permets quelques chiffres pour prouver que l'impact des achats des pouvoirs publics est négligeable et prendre l'exemple de l'Etat de Fribourg est révélateur. En effet, sur un budget de plus de 3 milliards, seuls

400 millions de francs concernent des charges de fonctionnement susceptibles d'entrer dans le cadre d'achats équitables. Même si cette somme est importante, il faut reconnaître qu'une infime partie de ce montant pourrait satisfaire des achats équitables. En effet, la quasi-totalité de ces 400 millions sont des fournitures de bureau, du mobilier, des loyers, des fermages, du chauffage, de l'entretien de routes ou d'immeubles. Vous admettez que ce n'est pas dans les catégories d'achat que je viens d'énumérer que l'Etat de Fribourg va trouver des possibilités d'améliorer son *rating* en matière d'achats équitables.

C'est avec ces quelques considérations que le groupe démocrate-chrétien va soutenir ce postulat et ceci dans le seul but de donner l'occasion à l'Etat de Fribourg de montrer l'exemple et ainsi de sensibiliser le consommateur qui reste le véritable justicier des achats équitables.

La proposition du Conseil d'Etat de considérer le rapport final «Développement durable, stratégies et plans d'action» comme réponse à ce postulat nous paraît judicieuse. C'est avec intérêt que nous y prêterons attention.

Ganioz Xavier (PS/SP, FV). En Suisse, les pouvoirs publics dépensent chaque année 36 milliards de francs en commandes de toute sorte. Ils disposent ainsi, contrairement à ce qui vient d'être dit, d'une position forte sur le marché qu'ils peuvent utiliser pour encourager des achats équitables. Mais encore faut-il qu'ils veillent à ce que les biens acquis aient été produits dans des conditions décentes. Quelques exemples: la place centrale de la commune de Uitiken-Waldegg près de Zurich, par exemple, a récemment été rénovée avec du granit provenant d'Inde, qui a été extrait grâce au travail d'enfants. Le conseil communal en question a opéré ce choix en raison du prix avantageux sans s'interroger sur les conditions d'extraction de ce rocher. Cette commune ne constitue pas un cas isolé. Les négociants estiment que 20 à 30 % de la pierre naturelle utilisée dans les constructions routières en Suisse est originaire d'Asie.

La situation, par exemple, n'est pas plus claire dans les hôpitaux. Une quinzaine de fournisseurs approvisionnent en textiles le secteur hospitalier suisse. La grande majorité des hôpitaux ne se soucient pas de la provenance des textiles et de leurs conditions de production. Une enquête de l'Œuvre suisse d'entraide ouvrière menée en 2007 montre qu'un seul fournisseur travaille avec des fabricants ayant reçu la certification SA 8000, qui est un standard de gestion qui vise à appliquer des normes sociales. L'enquête a réussi également à établir que les draps des hôpitaux cantonaux de Mellingen et de Baden en Argovie viennent du Pakistan mais l'intermédiaire qui importe une partie de ces textiles du Pakistan refuse de divulguer le nom de son fournisseur.

Autre exemple, la blanchisserie ZEBa qui fait venir, elle, de Chine une partie des vêtements professionnels qu'elle fournit aux hôpitaux de la région de Bâle. Là aussi, le mystère sur le nom des usines est entier. Une seule certitude cependant, la plupart des employés qui ont produit ces textiles travaillent 70 heures par semaine dans des conditions de misère.

¹ Déposé et développé le 8 octobre 2009, BGC p. 1821; réponse du Conseil d'Etat le 9 février 2010, BGC p. 352.

Par le présent postulat, nous demandons aux collectivités publiques du canton d'appliquer une politique d'achats équitable. Cela signifie que tant les communes que le canton doivent exiger de chaque fabricant qu'il respecte les conditions fondamentales de l'Organisation internationale du travail et la législation du pays de production.

Les conventions de l'OIT interdisent le travail des enfants, garantissent aux syndicats le droit d'organiser les salariés et interdisent la discrimination dans le monde du travail et encouragent l'égalité des salaires entre hommes et femmes. Ces exigences sont parfaitement réalistes. En Europe, de nombreux pays et villes appliquent déjà une politique d'achats équitable, notamment aux Pays-Bas. Ces collectivités publiques, y compris des communes, font de réels efforts pour acquérir ces produits équitables et, parfois, à des prix plus avantageux car, par des achats regroupés, il est possible de faire des économies.

Il est à préciser qu'un nombre de municipalités suisses également, en particulier romandes, ont déjà souscrit à cet effort de transparence et d'équité, notamment le conseil général de la ville de Fribourg a été saisi il y a peu du même objet.

Enfin, il faut relever que le dépôt de ce postulat fait suite à une action publique d'information et de sensibilisation qui a eu lieu au mois d'octobre l'année dernière en ville de Fribourg. En quelques heures, plusieurs centaines de paraphes étaient récoltés à l'appui de cette démarche.

C'est pourquoi, conscient de l'intérêt public que soulève l'objet du postulat, persuadé du bien-fondé et de l'efficacité de la démarche et satisfait bien sûr de constater que le Conseil d'Etat la soutient, je vous invite à accepter la prise en considération de cet instrument parlementaire.

Kolly René (PLR/FDP, SC). Le groupe libéral-radical a étudié ce postulat avec attention. Nous relevons et partageons le souci des postulants de porter une attention particulière au commerce équitable dans les achats publics. Le canton peut contribuer à renforcer et à intégrer plus systématiquement les critères du développement durable dans sa politique d'achats. D'ailleurs, dans son programme gouvernemental et plan financier 2007–2011, le Conseil d'Etat a prévu des mesures dans le sens des postulants, d'abord en nommant un groupe de travail pour étudier cette question. De plus, deux initiatives cantonales ont été acceptées par ce Grand Conseil, l'une portait sur la traçabilité de la nourriture et l'autre sur les conditions de travail au sud de l'Espagne, initiatives qui allaient dans la même direction.

Le groupe de travail «Développement durable» devra définir, ou réfléchir en tout cas, ce qui est préférable comme critères raisonnables et objectifs en matière de développement durable, entre par exemple le granit de Chine ou la pierre des «Tatüren» à Plasselb. Pas facile!...

Malgré ce doute, le groupe libéral-radical soutient la conclusion du Conseil d'Etat et attend ce rapport avec empressement.

Gander Daniel (UDC/SVP, FV). Notre groupe se dit favorable à ce qu'une politique d'achats efficace s'établisse entre les pays importateurs et partenaires commerciaux. Il veillera à ce que les exigences économiques, sociales et environnementales répondent aux conventions déjà en vigueur.

Cependant, à force de vouloir imposer aux autres nations, aux partenaires économiques toutes sortes d'obligations, d'impositions et de directives, ne risquons-nous pas, à notre tour, d'être soudainement confrontés à des sanctions ou des mesures de rétorsion plus contraignantes? Oui, certains de nous ont de grandes idées mais elles sont vite ébranlées lorsque nos partenaires ou autres dirigeants font fi de nos revendications et de nos exigences! Ne vivons-nous pas cela aujourd'hui?

Le groupe de l'Union démocratique du centre profite de l'occasion pour vous faire part aussi de son irritation face aux démarches de certains politiques qui utilisent le programme gouvernemental pour ensuite déposer des interventions parlementaires en faisant le calcul qu'elles ne peuvent être refusées par l'assemblée. Elles sont souvent inutiles et prennent beaucoup d'énergie à notre administration. A ce sujet, notre groupe fait remarquer que le postulat «Pour des achats publics équitables» va dans le même sens que le programme gouvernemental. Sa transmission n'a donc pas fait l'unanimité au sein du groupe puisque nous sommes dans l'attente du rapport final.

Thévoz Laurent (ACG/MLB, SC). Le groupe Alliance centre gauche se réjouit de la proposition, des efforts du gouvernement et de la réponse du Conseil d'Etat. Il soutient le contenu et la forme de la démarche. Il me semble que la question n'est pas tellement de savoir pourquoi il faut réaliser des achats équitables, mais plutôt de savoir comment on va le mettre en œuvre. A ce sujet, ce qui nous préoccupe un petit peu pour contribuer à cet objectif, ce n'est pas ce que dit le Conseil d'Etat dans sa réponse, mais c'est plutôt ce qu'il ne dit pas. Il ne dit pas que le canton de Vaud, le canton de Genève et l'Office fédéral pour le développement territorial ont uni leurs efforts pour élaborer et valider un guide d'achat durable et respectueux de l'environnement qui va être édité et disponible en juin de cette année pour tous les cantons et toutes les communes. Dans ces conditions, on se demande pourquoi le Conseil d'Etat dans sa réponse annonce que le groupe de travail va éventuellement envisager la possibilité d'élaborer un autre guide propre. Deux questions dans ce sens se posent. Est-ce raisonnable? Est-ce opportun? Ne va-t-on pas réinventer l'eau chaude et de plus de mauvaise manière? Ne va-t-on pas perdre du temps? On a la chance d'avoir un instrument qui est disponible, qui est à portée de main de l'administration, qui peut être appliqué en attendant l'élaboration et la considération de la stratégie du plan d'action cantonale. On peut commencer au mois de juillet 2010. L'espoir derrière cette question, c'est le fait que le canton de Fribourg dans ce domaine développe des collaborations intenses avec ses cantons voisins qui ont plus de moyens, plus d'expériences en développement durable, de manière à ce que l'on puisse gagner

des étapes et intensifier les efforts du canton dans ce domaine.

Godel Georges, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Merci pour l'ensemble des interventions. Tout le monde est d'accord de faire du développement durable, mais par après, on se disperse parfois. Va-t-on plus vite que les interventions parlementaires ou non? Je constate que les députés estiment que le canton doit intégrer plus systématiquement les critères du développement durable dans sa politique d'achat. Comme ceci a été dit, le thème des achats publics est actuellement traité dans un groupe de travail afin de renforcer la durabilité des achats du canton.

Je réponds à une question précise de M. le Député Thévoz qui ne s'offusque pas de ce que le Conseil d'Etat dit dans sa réponse, mais s'offusque de ce qu'il ne dit pas. Le groupe de travail «développement durable» dans ce domaine ne va pas réinventer la roue. Nous avons lors du dernier comité de pilotage examiné les différentes grilles ou les différents instruments qui sont à disposition. Nous avons décidé de prendre un des instruments à disposition, éventuellement de l'adapter, mais en aucun cas de réinventer la roue. Je vous donne encore un élément de ce que l'on fait aussi à l'Etat pour le développement durable. C'est bien de mettre les instruments en place, mais parfois on peut faire des choses très simples. Nous avons commencé dans le domaine du bruit, qui coûte extrêmement cher, à examiner ou réaliser des essais dans le district du Lac pour diminuer le bruit. Il faut agir à la source et non sur les causes ou les conséquences. En définitive, j'aimerais simplement donner cet exemple. Nous avons constaté que le produit imposé, ou en tout cas proposé par l'entreprise qui a fait un essai dans le district du Lac, venait d'outre-Atlantique ou de la côte atlantique. Mes services ont examiné la situation et ont proposé d'imposer des produits suisses. En termes de marchés publics, on ne peut pas imposer n'importe quoi car on est confronté à la loi sur les marchés publics. On peut être amené à des rétorsions, respectivement à des recours. Cependant, seulement cet élément a fait réagir des entreprises. Pour le dernier projet que nous allons réaliser cette année dans le district du Lac avec un tapis phonoabsorbant, les entreprises de notre région ou de notre pays ont réussi à trouver un produit suisse qui vient d'Arvel. Ceci démontre qu'une incitation est possible sans base légale spécifique. Ça nous prouve que c'est parfois aussi efficace que d'avoir toute une armada juridique. Avec cet exemple, je vous demande d'accepter ce postulat.

– Au vote, la prise en considération de ce postulat est acceptée par 62 voix contre 0. Il y a 13 abstentions.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminboeuf (BR, PS/SP), Cotting

(SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), Duc (BR, ACG/MLB), Ducterod (SC, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Ganioz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Gendre (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Mutter (FV, ACG/MLB), Piller V. (BR, PS/SP), Pittet (VE, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Schneider (LA, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Zadoro (BR, UDC/SVP). Total: 62.

Se sont abstenus:

Brönnimann (SC, UDC/SVP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Losey (BR, UDC/SVP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Schuwyer R. (GR, UDC/SVP), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thürler (GR, PLR/FDP), Zürcher (LA, UDC/SVP). Total: 13.

– Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

Rapport N° 181 sur les postulats P2021.07 Hubert Zurkinden/Olivier Suter (développement durable) et P2045.08 Oliver Suter/Jacques Crausaz (aménagement du territoire respectueux du développement durable)¹

Discussion

Suter Olivier (ACG/MLB, SC). Comme vous pouvez vous en douter, la première réaction à la lecture du rapport qui nous a été transmis nous a amené à nous poser beaucoup de questions, entre autres si le canton commençait déjà à économiser sur le papier pour donner des réponses aux nombreuses questions qui étaient posées dans les postulats et donc, ce faisant, aller dans le sens du développement durable. Après discussion avec la responsable du développement durable du canton, nous avons mieux compris quelle était la position du gouvernement dans cette affaire et donc nous nous prononcerons sur ce qui nous a été donné aujourd'hui en posant des questions sur ce qui sera donné demain, au début de 2011, nous l'espérons, plutôt qu'à la fin 2011.

Nous avons appris dans le rapport qu'une responsable du développement durable a pris ses activités en juin 2009, qu'une stratégie de développement durable à laquelle participe l'ensemble des Directions, à l'exception de la DICS, est en cours d'élaboration et qu'une commission cantonale consultative intégrant la société civile sera mise sur pied en 2010. Ce seront là des éléments positifs auxquels nous souscrivons pleinement. Nous aurions souhaité bien sûr que le rapport dont nous parlons aujourd'hui soit le rapport qui nous est promis pour 2011. On se doit de rappeler que la dé-

¹ Texte du rapport pp. 331ss.

cision d'attribuer la problématique du développement durable à la DAEC a été prise par l'Etat de Fribourg en 2002 déjà. Il aura fallu la mise en application de la nouvelle Constitution, quelques interventions parlementaires, mais surtout sept ans pour qu'une responsable du développement durable soit enfin nommée en 2009. Nous ne voulons pas revenir sur le passé mais exprimons nos vœux pour que la problématique soit traitée avec célérité, ambition et excellence dans le futur. C'est dans ce sens que vont les remarques et les questions qui suivent.

1. Une responsable a été nommée pour l'heure, seule à affronter le problème du développement durable dans notre canton. A titre de comparaison, l'unité de développement durable du canton de Vaud compte 3,3 emplois à plein temps, celui de Genève 8. Nous estimons que le Conseil d'Etat doit particulièrement, pendant la période d'élaboration, mettre au service de la cause les moyens nécessaires à sa réalisation. Qu'est-il envisagé comme soutien à la responsable au sein de l'administration et également à l'extérieur de celle-ci (aide de la Confédération, par exemple, qui possède une expérience certaine en la matière)?
2. Le rapport nous dit que la «Stratégie développement durable» concerne l'ensemble des activités de l'Etat et doit fonctionner de manière transversale. Nous demandons dès lors que le secteur «développement durable» dispose d'une position différenciée par rapport à d'autres départements au sein de l'administration cantonale, que cette position lui donne les moyens de réaliser son action et de satisfaire les ambitions affichées par le Conseil d'Etat. Le commissaire du gouvernement nous rejoint-il dans cette vision? Nous en serions flattés.
3. Le développement durable appelle à des changements dans les habitudes des uns et des autres. Ce n'est pas faire insulte aux employés de l'Etat que de dire que certaines résistances liées à ces changements peuvent apparaître. Nous demandons au Conseil d'Etat dans son ensemble et à chaque Direction en particulier quelles mesures ont été prises et quelles mesures sont encore envisagées pour que l'idée du développement durable soit non seulement acceptée mais largement soutenue au sein de l'administration cantonale.
4. Jusqu'au moment où la stratégie du Conseil d'Etat sera connue, nous demandons que les principes du développement durable ne soient pas négligés dans les décisions de l'administration. La forte croissance démographique, entre autres, nous oblige à agir aujourd'hui déjà. Des outils simples existent pour jauger des projets à l'aune du développement durable. Vous pourrez en trouver par exemple sur le site de l'Etat de Vaud.
5. La Confédération et plusieurs cantons sont largement en avance sur Fribourg en matière de développement durable. Profitons de leurs compétences et de leurs expériences et ne réinventons pas la roue. Notre stratégie est attendue. Comme elle arrive

après d'autres elle sera comparée à d'autres. Nous ne pouvons nous permettre dans ce domaine un camouflet du type de celui qui a frappé le canton par rapport au projet d'agglomération. Nous laissons au Conseil d'Etat le temps de peaufiner sa stratégie, pas trop de temps quand même, mais attendons de sa part un rapport ambitieux et exemplaire.

Enfin, et là je crois que le commissaire m'a donné des assurances tout à l'heure, nous demandons que le rapport prévu pour 2011 soit transmis au Grand Conseil.

Glauser Fritz (PLR/FDP, GL). Le développement durable est tellement important, voire incontournable, qu'il est ancré comme but dans l'article 3 de notre Constitution cantonale. L'interprétation ne fait pas toujours l'unanimité parce qu'elle se focalise seulement sur l'un ou l'autre aspect mais le développement durable est l'équilibre entre le social, l'économie et l'environnement. Alors, par exemple, le fait de préserver des places de travail tout comme les ressources naturelles en fait partie! Et, comme le dit un dicton indien: «La terre n'est pas un don de vos parents mais ce sont les enfants qui vous la prêtent.»

Nous saluons la création d'un poste pour la coordination et celle d'une commission cantonale et consultative qui évitera peut-être des dérives. Mais le plus important c'est que nous prenions conscience de la nécessité que le développement durable doit être une condition de base de tous les projets dans ce canton. Ce petit rapport, le groupe libéral-radical en prend acte ainsi que de l'annonce du grand jet en 2011. Jusque là, j'espère que la prise de conscience continue à s'installer et que le développement durable sera le fil conducteur de nos actes et non pas seulement un terme qui enrichit les discours.

Crausaz Jacques (PDC/CVP, SC). En préambule, je veux souligner que le groupe démocrate-chrétien souhaite, comme vous tous je l'espère, que le développement du canton s'inscrive clairement dans les principes du développement durable. C'est dans cet esprit qu'il prend acte et salue l'engagement renouvelé du Conseil d'Etat dans ce que l'on peut appeler le rapport préliminaire qu'il nous livre en réponse aux deux postulats. Engagement qu'il convient tout de même de rappeler, le Conseil d'Etat s'engage à créer une structure organisationnelle, d'élaborer au besoin des bases légales spécifiques pour assurer l'intégration du développement durable dans l'administration et d'apporter un soutien aux acteurs cantonaux, régionaux et communaux. Avec ces considérations le groupe démocrate-chrétien prend acte de ce rapport préliminaire. Il attend la suite avec beaucoup d'intérêt et compte sur le respect du délai pour le dépôt du rapport «développement durable, stratégie et plan d'action» que le Conseil d'Etat promet dans sa conclusion et qui sera la véritable réponse aux questions posées par les postulants.

Rime Nicolas (PS/SP, GR). Le groupe socialiste attend avec impatience le rapport annoncé pour 2011 «développement durable, stratégie et plan d'action». C'est à ce moment que nous prendrons position tout en veillant

d'ici-là à ce que toutes les décisions de ce parlement aillent dans le sens du développement durable. Nous prenons acte, en attendant, du rapport de ce jour.

Godel Georges, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Tout d'abord, je prends acte des remarques et des quelques critiques notamment par rapport au retard depuis 2001 comme quoi il a fallu plusieurs années. Je crois pouvoir vous démontrer que, depuis que la responsable du développement durable a pris ses fonctions à mi-2009, un travail conséquent et efficace a été réalisé.

Concernant les questions qui ont été posées, je vous dis clairement que je ne veux pas allonger mais simplement vous dire qu'elles trouveront réponse dans le rapport final. En cela, nous avons voulu déposer ce rapport intermédiaire. L'autre variante en vertu de la loi portant règlement du Grand Conseil aurait été de demander un délai pour déposer ce rapport. Je pense que c'était judicieux pour démontrer ce qui a été fait. En ce qui concerne les réalisations, je crois que l'Etat de Fribourg n'a pas attendu de tout mettre en place pour faire déjà du développement durable. Je vous donne simplement deux exemples:

- j'ai pris la décision d'intégrer le développement durable dans le concours d'architecture du projet des Arsenaux; en cela, la responsable du développement durable du canton de Fribourg fait partie du jury;
- un autre dossier qui vous sera soumis dans le courant de cette année est la construction ou la reconstruction du bâtiment du Service des autoroutes, du SAR. Nous avons aussi intégré le développement durable dans la rénovation et construction, si possible Minergie-P pour la partie à rénover, Minergie-PECO pour la partie neuve.

Voici deux exemples pour vous démontrer qu'on va vraiment dans ce sens.

- Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

Elections

Résultats des scrutins organisés en cours de séance

La présidence et les six membres de la Commission cantonale de la transparence et de la protection des données

Bulletins distribués: 93; rentrés: 83; blanc: 0; nul: 0; valables: 83; majorité absolue: 42.

Ont obtenu des voix et sont élu-e-s *M^{mes} et MM. Johannes Froelicher*, par 82 voix, *Louis Bosshart*, par 81 voix, *Philippe Gehring*, par 78 voix, *Jean-Paul Glasson*, par 66 voix, *Madeleine Joye Nicolet*, par 77 voix, *André Marmy*, par 82 voix et *Catherine Yesil-Huguenot*, par 77 voix .

Un membre de la Commission des pétitions du Grand Conseil

Bulletins distribués: 88; rentrés: 76; blancs: 4; nuls: 2; valables: 70; majorité absolue: 36.

Est élu *M. Daniel Brunner*, par 69 voix.

A obtenu des voix *M. Christian Marbach*: 1.

Un membre de la Commission de justice du Grand Conseil

Bulletins distribués: 81; rentrés: 76; blancs: 5; nul: 0; valables: 71; majorité absolue: 36.

Est élue *M. Daniel de Roche*, par 70 voix.

A obtenu des voix *M. Jean-Denis Geinoz*: 1.

Clôture de la session

La Présidente. Nous avons traité tous les objets de ces deux jours de session. Je la clos en vous souhaitant de bonnes fêtes de Pâques. Bonne journée.

- La séance est levée à 12 h 15.

La Présidente:

Solange BERSSET

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, *secrétaire générale*

Reto SCHMID, *secrétaire général adjoint*